

Rapport annuel 2010 du Groupe BEI – volume «Responsabilité d'entreprise»

Légende: Le Rapport annuel 2010 du Groupe BEI est constitué de quatre volumes distincts. Le présent volume intitulé «Responsabilité d'entreprise» présente des informations détaillées sur les pratiques de la Banque en la matière.

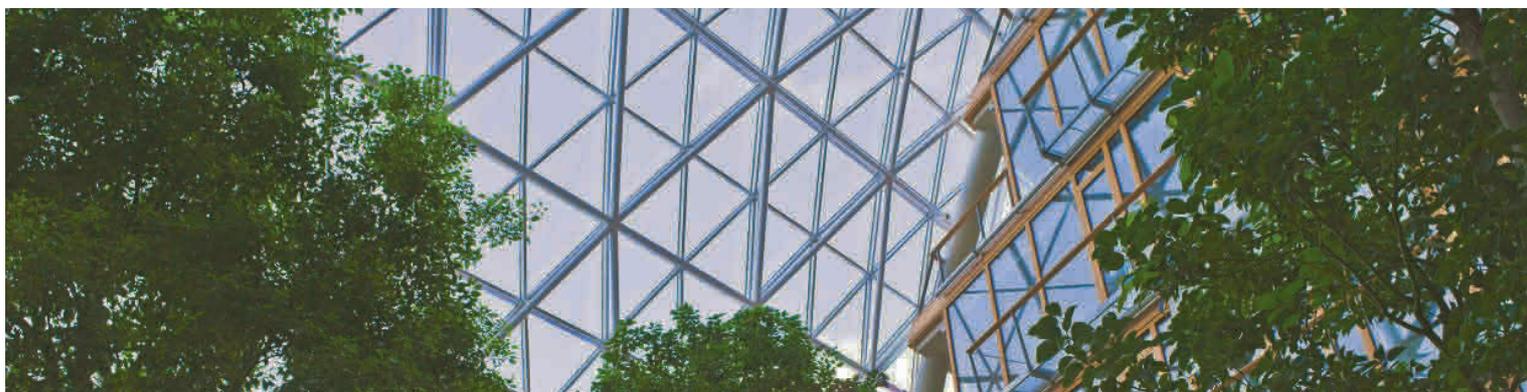
Source: Banque européenne d'investissement, Rapport annuel 2010 – volume «Responsabilité d'entreprise». [EN LIGNE]. [Luxembourg]: Banque européenne d'investissement, [19.03.2012]. Disponible sur http://www.eib.org/attachments/general/reports/crr2010_fr.pdf

Copyright: (c) Banque européenne d'investissement

URL: http://www.cvce.eu/obj/rapport_annuel_2010_du_groupe_bei_volume_responsabilite_d_entreprise-fr-5960e380-c555-49f4-b787-dff8f35109ad.html

Date de dernière mise à jour: 02/08/2012

Rapport annuel 2010



Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement



Volume IV

Responsabilité d'entreprise 2010



Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement



Volume IV

Rapport sur la responsabilité d'entreprise

Le Rapport annuel 2010 du Groupe BEI est constitué de quatre volumes distincts :

- le rapport d'activité présentant les activités du Groupe BEI sur l'année écoulée ainsi que les perspectives futures ;
- le rapport financier présentant les états financiers de la BEI, du Groupe BEI (IFRS et directives européennes) et du FEI, ainsi que leurs annexes explicatives ;
- le rapport statistique présentant sous forme de listes les projets financés et les emprunts levés en 2010 par la BEI, et la liste des projets du FEI. Des tableaux de synthèse pour l'année 2010 et pour les cinq dernières années sont également présentés ;
- le rapport sur la responsabilité d'entreprise présentant des informations détaillées sur les pratiques de la Banque en la matière.

Le Rapport annuel est également disponible sur le site Web de la Banque, à l'adresse <http://www.bei.org/report/>.



Table des matières

Message du président	4
Chiffres clés de l'activité de prêt	6
Qui sommes-nous ?	7
Notre mission	7
Notre fonctionnement	8
La BEI et la responsabilité d'entreprise	9
1 - Des financements responsables	10
⇒ L'action en faveur du climat : une priorité absolue	11
⇒ Financer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	12
⇒ Promouvoir des transports durables	14
⇒ Foresterie	15
⇒ Eau	15
⇒ Financer la mise au point de technologies à faible intensité de carbone	15
⇒ Participation à la création de fonds carbone	16
⇒ Intégrer l'action en faveur du climat dans les activités de la BEI	16
⇒ Le projet pilote d'estimation de l'empreinte carbone	16
⇒ Marchés des capitaux	17
⇒ Promouvoir le développement durable	19
⇒ Prêts en faveur de l'environnement et des collectivités durables	19
⇒ Un développement social inclusif	20
⇒ Outils d'évaluation de la durabilité des projets	25
⇒ Contribution de la BEI aux objectifs de coopération au développement de l'UE	27
2 - Gouvernance et responsabilité	30
⇒ Dialogue et relations avec les parties prenantes	31
⇒ Dialogue avec les institutions européennes et les institutions homologues	33
⇒ Mécanismes de contrôle	35
⇒ Conformité et éthique	35
⇒ Évaluation indépendante	36
⇒ Mécanismes de traitement des plaintes	37
⇒ Lutte contre la fraude et la corruption	37
3 - L'empreinte de la BEI	38
⇒ Organisation et personnel	39
⇒ Formation et développement	40
⇒ Santé et sécurité	41
⇒ Gérer l'empreinte environnementale	41
⇒ Interaction avec la société	43
Rapport d'assurance limitée des auditeurs externes	44
Index du contenu GRI	46
Glossaire	51



Message du président

La responsabilité d'entreprise s'inscrit au cœur même du mode de fonctionnement de la Banque européenne d'investissement. La BEI, l'une des plus grandes institutions financières multilatérales du monde, est fermement résolue à intégrer les questions sociales et environnementales dans ses activités.

Lorsqu'il a approuvé en décembre 2010 le Plan d'activité de la Banque pour la période 2011-2013, le Conseil d'administration de la BEI a défini les trois grands axes prioritaires des activités de la Banque pour les années à venir : la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, qui plaide pour une croissance intelligente, durable et inclusive, la lutte contre les changements climatiques et le soutien à la réalisation des objectifs de politique extérieure de l'Union européenne.

Le principal défi que l'Europe sera amenée à relever en matière de croissance consistera à stimuler l'emploi en favorisant l'éducation, la recherche et l'innovation. Dans le monde développé, les investissements à l'appui de ces secteurs sont le moteur de la croissance économique. Un meilleur niveau d'éducation améliore l'employabilité, ce qui contribue à réduire la pauvreté. En 2010, la BEI a prêté plus de 4 milliards d'EUR pour des projets dans le secteur de l'éducation. Il convient également de souligner les activités de la Banque dans le domaine de la microfinance qui stimule l'esprit d'entreprise et l'éco-innovation.

La lutte contre les changements climatiques et leurs conséquences parfois dramatiques est devenue une priorité pour l'Union européenne et, partant, pour la BEI. L'accident nucléaire de Fukushima



et les inquiétudes qu'il a suscitées soulignent également la nécessité d'investir massivement dans les économies d'énergie, les énergies renouvelables et les nouvelles technologies énergétiques.

Le Plan d'activité de la Banque poursuit un objectif clair à cet égard : 25 % des projets bénéficiant du concours de la BEI doivent soutenir l'action en faveur du climat. Nous sommes heureux d'annoncer qu'en 2010, la Banque a dépassé cet objectif : 29 % du volume total des prêts ont été accordés pour des projets liés à l'action en faveur du climat. Il s'agit de projets réalisés dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des transports, de la foresterie et de l'adaptation aux changements climatiques. Pour être inclus dans cette catégorie, ces projets doivent satisfaire à des critères rigoureux en matière de contribution à la réduction du CO₂, aux objectifs d'efficacité énergétique ou au piégeage du CO₂. S'il ne remplit pas ces exigences, un projet peut également être considéré comme contribuant à l'action en faveur du climat si la composante relative à l'adaptation aux changements climatiques représente 50 % au moins du coût total du projet.

La BEI déploie également des efforts importants pour réduire l'impact climatique de toutes ses activités de prêt : elle impose des normes sociales et environnementales rigoureuses à tous les projets qu'elle finance, elle participe au calcul de l'empreinte carbone des projets et elle exige l'utilisation des meilleures technologies disponibles en matière d'efficacité énergétique.

En ce qui concerne la collecte de ressources, en 2010, le volume des obligations climatiquement responsables émises par la BEI est passé de 214 millions d'EUR à 543 millions d'EUR. Singulièrement, les recettes de ces obligations sont dissociées du portefeuille général de ressources de la Banque et utilisées exclusivement pour financer des projets en faveur de la protection du climat.

En dehors de l'Union européenne, l'activité de prêt de la BEI est régie par une série de mandats qui lui sont confiés par l'Union européenne à l'appui des politiques de développement et de coopération de cette dernière dans les pays partenaires. Les activités de prêt hors de l'Union visent essentiellement à soutenir des projets vecteurs d'une croissance économique durable tout en étant porteurs d'avantages sociaux et environnementaux.

En 2010, la BEI a pris des mesures supplémentaires pour rester à l'avant-garde des institutions financières internationales dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en adoptant une politique révisée à l'égard des juridictions non conformes. En ce qui concerne la transparence, la BEI ne cesse de renforcer sa position et a également adopté une politique actualisée en 2010.

S'agissant des activités internes de la Banque, je tiens à souligner que l'année dernière, nous nous sommes efforcés de réduire autant que possible l'empreinte carbone de nos opérations, nous avons poursuivi le travail de mise en œuvre de notre stratégie de diversité et nous avons créé un environnement de travail davantage participatif en élargissant les possibilités d'horaire flexible, de télétravail et de travail à temps partiel.

Philippe Maystadt

Chiffres clés de l'activité de prêt

La BEI a prêté un montant total de 72 milliards d'EUR en 2010, dont :

- ↳ 63 milliards d'EUR au sein de l'Union européenne ;
- ↳ 9 milliards d'EUR à l'extérieur de l'Union européenne.

Les prêts visant à soutenir l'action en faveur du climat dans l'UE ont atteint le volume record de 19 milliards d'EUR, soit près de 30 % des financements accordés dans la région. Au total, les prêts à l'appui de projets liés à l'action en faveur du climat se sont montés à 20,5 milliards d'EUR.

Les financements dans les régions économiquement défavorisées de l'Union européenne qui ont été le plus touchées par la crise ont atteint 26 milliards d'EUR.

Le Groupe BEI a soutenu environ 460 projets de grande envergure et quelque 190 000 petites et moyennes entreprises.

Andasol, Espagne



La BEI a mandaté son auditeur externe, KPMG, pour fournir un rapport d'assurance limitée sur les indicateurs accompagnés du symbole  bleu et les déclarations en italique accompagnées du symbole  vert figurant dans le *Rapport sur la responsabilité d'entreprise*, qui ont été élaborés conformément aux procédures internes d'information applicables en 2010 à la BEI, dont on trouvera le détail à la page 46.

Qui sommes-nous ?

Le Groupe BEI est constitué de la Banque européenne d'investissement (BEI) et du Fonds européen d'investissement (FEI). Le Groupe BEI est l'une des plus grandes institutions financières multilatérales au monde. Les actionnaires de la BEI sont les États membres de l'Union européenne (UE). La Banque a son siège à Luxembourg et dispose de bureaux régionaux dans 24 pays, tant au sein qu'à l'extérieur de l'Union européenne.

En mobilisant son savoir-faire exceptionnel et ses ressources à l'appui d'investissements de qualité qui contribuent à la réalisation des objectifs de l'Union européenne, la BEI, l'institution bancaire de l'UE, façonne l'avenir de l'Europe et de ses partenaires. Créée en 1958 en vertu du traité de Rome instituant la Communauté européenne, la BEI fonc-

tionne comme une banque et se procure la majorité de ses ressources sur les marchés des capitaux, à des conditions avantageuses qu'elle transfère à ses emprunteurs.

La Banque doit la note AAA qui lui est systématiquement accordée par les agences de notation au soutien sans faille de ses actionnaires, à la solidité de son assise financière, à la qualité de ses actifs, à la prudence avec laquelle elle gère ses risques et à sa stratégie de collecte de ressources performante.

Conçu comme un partenariat public-privé, le Fonds européen d'investissement est détenu à 61,2 % par la BEI, à 30 % par l'Union européenne et à 8,8 % par plusieurs institutions financières européennes.

Notre mission

La mission de la BEI consiste à contribuer à la mise en œuvre des politiques de l'UE en accordant des financements à long terme pour des investissements viables. Elle accomplit cette mission en proposant des produits financiers, des services et une assistance technique à l'appui des investissements.

Outre l'appui à des projets réalisés dans les États membres, les grandes priorités de la BEI en matière de prêt portent sur le financement d'investissements dans les futurs États membres et dans les pays partenaires de l'UE.

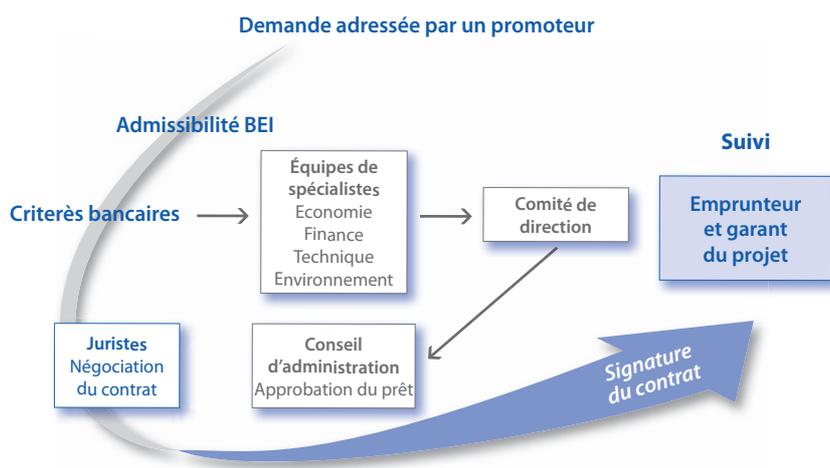
Le FEI fournit à des intermédiaires financiers (des institutions financières et des fonds de capital-investissement) une couverture de leurs opérations de financement à risques au profit de petites et moyennes entreprises (PME) exerçant essentiellement leurs activités dans les États membres de l'Union européenne et dans les pays candidats à l'adhésion.



Notre fonctionnement

La BEI finance des projets viables à long terme. Le cycle des projets à la BEI consiste à :

Le cycle des projets à la BEI



- examiner rigoureusement tous les projets, notamment pour établir leur viabilité économique, technique, environnementale et financière ;
- évaluer et suivre chaque projet d'investissement jusqu'à son achèvement ;
- suivre chaque projet pour veiller à ce que les opérations de financement de la BEI soient conformes à sa mission et que la contribution de la BEI apporte une plus-value au projet ;
- encourager, pour les projets réalisés à l'extérieur de l'Union, la transmission du corpus législatif et réglementaire de l'UE.



La BEI et la responsabilité d'entreprise

La responsabilité d'entreprise est au cœur des procédures mises en œuvre par la Banque européenne d'investissement pour la conduite de son activité.

La BEI s'est résolument engagée à intégrer les préoccupations environnementales et sociales dans l'ensemble de ses activités, à assurer une bonne gouvernance ainsi qu'un niveau élevé de transparence et de responsabilité pour elle-même et pour ses contreparties, à vérifier la conformité de ses activités de prêt avec les objectifs de l'UE et à instruire les projets avec pour objectif de veiller à la viabilité des investissements concernés, à promouvoir des investissements plus éthiques et plus durables, à établir une relation mutuellement avantageuse avec les collectivités auprès desquelles elle intervient et à réduire au maximum sa propre « empreinte » écologique.

La BEI rend compte de ses pratiques en matière de responsabilité d'entreprise depuis 2005 en publiant chaque année un rapport, le dernier en date ayant porté sur les évolutions intervenues en 2009. En outre, un indicateur de performance spécifiquement consacré à la responsabilité d'entreprise a été introduit dans sa stratégie opérationnelle. ✓ La création de cet indicateur se fonde sur les conclusions de l'étude sur la responsabilité d'entreprise effectuée par une agence de notation non financière, dont l'objectif consiste à évaluer la pertinence des politiques de la BEI, la régularité de leur mise en œuvre et la qualité des résultats obtenus.

Parc éolien marin de C-Power, Belgique



1 - Des financements responsables



Véhicule électrique
Renault,
France



L'action en faveur du climat : une priorité absolue

Les changements climatiques constituent l'une des plus grandes menaces aux plans environnemental, social et économique. Pour éviter des conséquences catastrophiques, il est nécessaire de réduire de manière importante les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'élaborer des stratégies pour s'adapter à ces changements.

Le tramway de Grenoble, France



La BEI fait en sorte que ses objectifs d'activité, cibles quantitatives, principes et normes soient en adéquation avec la position de l'UE et avec la politique climatique internationale, qui évolue continuellement. Dans son plan d'activité, la BEI s'est explicitement fixé pour objectif de consacrer 25 % de l'ensemble de ses financements au soutien aux initiatives en faveur du climat d'ici à 2012. ✓ L'action en faveur du climat représente ainsi une priorité majeure pour la BEI. En finançant des projets dans ce domaine, la Banque aide à assurer une croissance durable tout en contribuant à la construction, en Europe et dans le monde, d'un avenir caractérisé par de faibles émissions de carbone et une moindre vulnérabilité aux changements climatiques.

En 2010, les prêts de la BEI visant à soutenir l'action en faveur du climat dans l'UE ont atteint le volume record de 19 milliards d'EUR (contre 16 milliards en 2009), soit 30 % des financements accordés par la BEI dans la région. Au total, pour 2010, les prêts

à l'appui de projets liés à cet objectif se chiffrent à 21 milliards d'EUR, soit près de 29 % de l'ensemble du portefeuille de la BEI (prêts à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE). ✓

Les mesures visant à atténuer les incidences des changements climatiques (atténuation) et celles visant à s'y adapter (adaptation) sont complémentaires dans la lutte contre ces changements. C'est pourquoi la BEI centre son action en faveur du climat sur des investissements à faible intensité de carbone qui réduisent les émissions de GES et sur les projets à l'épreuve des changements climatiques qui tiennent compte des conséquences de ces changements. Toutes les activités de financement de la BEI relevant de l'action en faveur du climat comprennent des mesures d'atténuation et d'adaptation, en particulier dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau, de l'assainissement, des déchets solides, de la foresterie et de la RDI (recherche-développement et innovation).

Concrètement, la BEI s'efforce de réduire l'incidence sur le climat de l'ensemble de ses activités de prêt en imposant des normes environnementales et sociales rigoureuses pour tous les projets qu'elle finance, en mesurant leur empreinte carbone et en exigeant qu'ils soient mis en œuvre au moyen des meilleures technologies disponibles en matière d'efficacité énergétique.

Financer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Les projets relatifs aux énergies renouvelables (ER) et à l'efficacité énergétique (EE) se situent au cœur de l'activité d'investissement de la BEI dans le secteur de l'énergie, avec, à la clé, un approvisionnement énergétique plus durable, plus compétitif et plus sûr en Europe. La valorisation de ces projets est le meilleur moyen d'aider l'UE à

atteindre d'ici à 2020 les objectifs qu'elle s'est fixés dans le domaine de l'énergie et de l'action en faveur du climat, à savoir :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990 ;
- augmenter de 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale ; et
- accroître l'efficacité énergétique de 20 % par rapport aux projections.

Le montant total des prêts de la BEI dans le domaine de l'énergie a atteint 18,1 milliards d'EUR en 2010, soit une hausse de 23 % par rapport à 2009. La BEI a fortement développé ses activités de prêt en faveur des énergies renouvelables ces dernières années, allouant 6 milliards d'EUR à ce secteur en 2010 (contre 4,6 milliards d'EUR en 2009). La part des prêts en faveur des énergies renouvelables dans le por-



Projet C-Power Offshore Wind, Belgique

En 2010, la BEI a prêté 450 millions d'EUR pour la construction des deuxième et troisième phases du parc éolien marin du Thorntonbank, situé dans la mer du Nord, à une trentaine de kilomètres au large des côtes belges. C'est la première fois que des turbines éoliennes offshore d'une puissance de 6 MW (mégawatts) seront utilisées. Au total, les 48 turbines auront une capacité de 295 MW, ce qui portera la capacité globale du parc éolien à 325 MW, soit assez pour fournir de l'électricité à 600 000 habitants. L'énergie produite permettra en outre d'éviter l'émission d'environ 450 000 tonnes de CO₂ par an. Le prêt de la BEI s'inscrivait dans le cadre d'un dispositif de financement sans recours d'un montant de 1,3 milliard d'EUR associant également deux organismes de crédit à l'exportation et sept banques commerciales. Le magazine Project Finance International a qualifié ce montage financier d'« opération de l'année dans les énergies renouvelables ».



tefeuille global de la BEI consacré à l'énergie a plus que doublé, passant de moins de 13 % en 2006 à 34 % en 2010. ✓

La BEI a en outre considérablement accru ses prêts à l'appui de l'efficacité énergétique, portant sa contribution à plus de 2,3 milliards d'EUR en 2010, soit 13 % des projets signés par la BEI dans le domaine de l'énergie. Par ailleurs, la BEI a mis au point d'autres instruments, comme les fonds de capital-investissement et les fonds

carbone, pour compléter le financement de projets relatifs aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. La Banque intervient aussi en amont auprès des promoteurs, auxquels elle propose une assistance technique (AT) pour l'élaboration des projets. Elle a également mis en place des mécanismes de financement pour de grands programmes d'investissement dans des projets portant spécifiquement sur les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique.

Principaux instruments utilisés à l'appui de projets dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

European Local Energy Assistance (ELENA)	Ce mécanisme fournit une assistance technique aux collectivités locales des États membres de l'UE à l'appui de projets axés sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les domaines du bâtiment, des transports urbains et des infrastructures locales connexes.
Green for Growth Fund	Ce fonds cherche à contribuer à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables en accordant des financements spéciaux aux entreprises, aux ménages et aux entités publiques au travers de partenariats avec des institutions financières et par des interventions directes.
Mécanisme pour une énergie durable et un approvisionnement énergétique sûr	Ce mécanisme vise à permettre de poursuivre le financement de projets prioritaires liés aux énergies renouvelables et à la sûreté de l'approvisionnement énergétique hors de l'UE et des pays candidats à l'adhésion.
Plan solaire méditerranéen	L'objectif de cette initiative est de tirer parti de l'énorme potentiel de la région méditerranéenne en matière de ressources d'énergie solaire. La BEI accompagne cet ambitieux projet par une réflexion sur les mécanismes financiers à mettre en œuvre et un soutien aux projets pilotes.
Mécanisme de financement pour la promotion de l'efficacité énergétique (MFEE)	Ce mécanisme a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre en encourageant l'utilisation de sources d'énergie renouvelable et en améliorant l'efficacité énergétique dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie en Turquie et dans les Balkans occidentaux.
Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF)	Le GEEREF est un fonds de fonds innovant, dont la mission est de fournir du capital-risque dans le monde entier, au travers d'investissements privés à l'appui de projets ayant trait à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans les pays en développement et les économies en transition.

Projets signés en 2010 au titre du dispositif ELENA ✓

Pays	Nom du projet	Contribution au titre de l'AT ELENA (Mio EUR)	Montant prévu des investissements en résultant (Mio EUR)	Réduction des émissions en t (est. sur 3 années du projet)
Espagne	Efficacité énergétique et énergies renouvelables (Diputació de Barcelona)	2	500	185 000
Pays-Bas	Chauffage urbain (Purmerend)	1,8	80	56 500
Italie	Efficacité énergétique (Milan)	1,9	90	9 000
France	Contrats de performance énergétique pour les écoles de Paris	1,3	180	6 480
Espagne	Véhicules électriques (Madrid)	1,1	53	3 720



Centrales photovoltaïques, Italie

À Montalto di Castro, dans la région du Latium, un prêt de 98 millions d'EUR a été accordé pour soutenir la construction et l'exploitation de deux centrales photovoltaïques équipées d'un système de trackers solaires qui suivent la course du soleil tout au long de la journée et permettent de générer 25 % d'électricité de plus que les systèmes fixes. Ces investissements dans les énergies renouvelables sont financés au moyen d'« obligations de projet », émises par une structure ad hoc. La BEI a participé activement à la structuration de l'émission des obligations de projet et, ayant acquis la moitié de ces dernières, est considérée comme un bailleur de fonds clé. L'opération a d'ores et déjà eu un fort effet de démonstration pour les investisseurs institutionnels. Le magazine *Project Finance International* l'a élue « meilleure émission obligataire de l'année ».

Promouvoir des transports durables

En favorisant un transfert modal de la voiture particulière vers les transports en commun et en développant le transport maritime, les projets relatifs aux transports durables visent à améliorer la qualité de l'air et à réduire les nuisances sonores. Ils participent également à la lutte contre les changements climatiques en augmentant l'efficacité énergétique et en limitant les émissions de gaz à effet de serre tout en apportant une réponse appropriée aux besoins de mobilité. La réalisation de ces objectifs passe principalement par le financement de réseaux de métro et de tramway, de bus, de chemins de fer, de voies fluviales et maritimes, ainsi que par des investissements dans du matériel roulant, des navires et des équipements connexes. En 2010, la BEI a augmenté de 39 % par



rapport à 2009 ses financements en faveur de projets de transport durable, qui ont atteint 9 milliards d'EUR. ✓

Foresterie

La BEI s'emploie à soutenir des projets de boisement dans les pays en développement, lesquels manquent généralement de moyens pour régénérer et préserver leurs forêts. Des plantations forestières durables peuvent contribuer très notablement à l'atténuation des effets du changement climatique dans la mesure où elles représentent des stocks de carbone importants, permettent de réduire les émissions polluantes et fournissent une source d'énergie renouvelable. Dans le même temps, les forêts peuvent aider les populations à s'adapter aux effets du changement climatique tels que l'érosion des sols et les risques accrus d'inondations, tout en préservant la biodiversité. La BEI est forte d'une expérience de plus de 30 ans dans le financement de projets forestiers tant à l'intérieur de l'UE que dans le reste du monde. Elle a apporté son soutien à quelque 25 projets au moyen de prêts directs et à plusieurs milliers de projets de plus petite dimension en passant par des intermédiaires financiers. La BEI soutient des projets forestiers qui permettent de séquestrer ou de conserver au moins 20 000 tonnes d'équivalent CO₂ (CO₂e) par an.

Eau

La BEI a fait de l'adaptation aux changements climatiques un domaine clé de son action, notamment en visant l'atténuation de leurs incidences négatives, en particulier sur la disponibilité et la qualité de l'eau.

La Banque s'emploie à porter au maximum la plus-value qu'elle apporte aux projets relatifs à l'eau, en particulier dans les régions et les pays où ce secteur revêt une importance plus grande encore en raison des conditions climatiques. À ce jour, parmi les institutions financières internationales (IFI), la BEI est le plus gros bailleur de fonds du secteur de l'eau à l'échelle mondiale. En 2010, le volume total des prêts en faveur du secteur de l'eau s'est élevé à 2,4 milliards d'EUR. ✓

Financer la mise au point de technologies à faible intensité de carbone

La Banque soutient des technologies innovantes à faible intensité de carbone aux premiers stades de leur commercialisation, ainsi que les procédés de production, produits, services et activités de RDI connexes. Les projets en question portent notamment sur l'énergie photovoltaïque, les éoliennes marines, les centrales solaires à concentration, les biocarburants de deuxième génération, les moteurs à faible niveau d'émissions et le captage-stockage du carbone. Tous les projets financés au titre du Mécanisme européen pour des transports propres (METP) relèvent également de ce domaine d'action de la BEI. Créé en décembre 2008, le METP est un programme de financement doté d'une enveloppe de 8 milliards d'EUR, qui vise à soutenir des investissements en RDI portant sur l'efficacité énergétique et la réduction des émissions dans le secteur européen des transports. Le METP a eu une incidence importante sur le montant des investissements en RDI de la BEI dans le secteur automobile. Il a expiré à la fin de 2010.

Le captage et le stockage du CO₂ (CSC)

L'initiative RNE 300 est un nouveau programme de financement mis en œuvre par la Commission européenne et la BEI pour soutenir des projets de démonstration axés sur le captage et le stockage du gaz carbonique et sur des technologies innovantes liées aux énergies renouvelables. Dans le cadre de cette initiative, 300 millions de quotas d'émission issus de la réserve destinée aux nouveaux entrants du système d'échange de quotas d'émission de l'UE seront vendus pour lever quelque 4,5 milliards d'EUR de financements à l'appui de projets de démonstration.

La BEI sera chargée de la vente de ces quotas d'émission, ainsi que de la gestion et du décaissement du produit de cette vente. L'initiative jouera un rôle essentiel de catalyseur dans la démonstration de nouvelles technologies à faible intensité carbonique à l'échelle commerciale, incitant les grandes compagnies énergétiques à renforcer leurs efforts pour faire du CSC une solution commercialement viable, et contribuera à la réalisation des objectifs climatiques ambitieux de l'UE d'ici à 2020 et au-delà.

Participation à la création de fonds carbone

La BEI a participé à la mise en place de six fonds carbone en coopération avec d'autres institutions de financement publiques et privées, tant au niveau national qu'international, dont la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la Cassa depositi e prestiti (CDP) et la Banque mondiale. Ces fonds visent à encourager les échanges de crédits carbone et sont principalement axés sur les segments les moins développés du marché du carbone. Ils ont pour objectif d'aider les États membres et les entreprises de l'UE, ainsi que d'autres institutions, à s'acquitter de leurs obligations tant européennes qu'internationales en matière d'émissions de carbone.

Intégrer l'action en faveur du climat dans les activités de la BEI

La BEI examine les projets relevant de secteurs vulnérables afin de vérifier que les considérations liées aux risques climatiques sont prises en compte dans le cycle du projet. La Banque a également intégré des dispositions concernant l'adaptation aux changements climatiques dans certaines de ses politiques de prêt et

finance notamment des mesures d'adaptation dans le secteur de l'eau. Cette approche sera étendue à l'ensemble du portefeuille de la BEI.

La BEI évalue le potentiel des projets concernés pour générer des crédits carbone. Au moyen de programmes d'assistance technique, elle peut aider des promoteurs tant publics que privés à préparer et à financer des projets d'atténuation et d'adaptation. La Banque a élaboré une méthode permettant de mesurer les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux projets qu'elle finance.

Le projet pilote d'estimation de l'empreinte carbone

Les spécialistes de la Banque ont mis au point, en coopération avec un consultant indépendant, une méthode complète de calcul de l'empreinte carbone spécifique à chaque secteur, permettant de mesurer les émissions de gaz à effet de serre générées par les projets que la BEI finance.

L'évaluation pilote a porté sur 73 projets, représentant un investissement total d'environ 74 milliards d'EUR, dont 30 % (soit quelque 22 milliards d'EUR) étaient financés par la BEI. ✓ Il ressort de cette étude que les projets

Les fonds carbone de la BEI à l'appui du marché du carbone

Centrales hydroélectriques en Arménie

En 2010, le Fonds multilatéral pour l'échange de crédits carbone a signé un accord portant sur l'achat de crédits carbone à un groupement de dix petites centrales hydroélectriques en Arménie. Le projet contribue à réduire la dépendance de l'Arménie à l'égard des importations d'énergie et permet d'améliorer l'approvisionnement en électricité dans les zones rurales, où la plupart des centrales sont situées. Il contribue également aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques en compensant la production d'électricité à plus forte intensité de carbone issue du réseau électrique arménien.

Biogas Support Programme (Népal)

Le bois, utilisé notamment pour la cuisine et le chauffage, est la principale ressource énergétique au Népal et représente quelque 75 % de la consommation d'énergie dans le pays. Cette forte dépendance à l'égard du bois a entraîné une déforestation croissante dans un pays dont la couverture forestière est déjà réduite. Le Biogas Support Programme (programme népalais de soutien au biogaz), signé en 2010 dans le cadre du deuxième programme d'acquisition de crédits carbone de la BEI et de la KfW, porte sur l'installation de 200 000 dispositifs au biogaz chez des particuliers, ce qui permettra de freiner le recul des surfaces boisées et d'économiser environ deux tonnes de CO₂e par installation.

Parc éolien de Melloussa (Tanger, Maroc)

En juin 2010, le plus grand parc éolien d'Afrique, financé en partie par la BEI, a été inauguré près de la ville de Tanger, dans le nord du Maroc. Il devrait permettre d'économiser quelque 125 000 tonnes de combustibles fossiles par an. En octobre 2010, le Fonds de crédits carbone pour l'après-2012 et le Fonds Capital Carbone Maroc ont signé avec l'opérateur national d'électricité marocain un accord portant sur l'achat de quotas d'émission correspondant à deux millions de tonnes de CO₂e qui seront générés par le parc éolien de Melloussa.



liés à l'énergie représentent 53 % de l'empreinte carbone globale de la BEI, tandis que 34 % sont attribuables aux projets dans les transports et le reste aux projets industriels. Un petit nombre de projets relatifs à l'eau étaient également inclus dans l'évaluation pilote.

Dans l'ensemble, les projets inclus dans l'étude pilote permettront, à l'avenir, une réduction nette des émissions de 2,5 millions de tonnes de CO₂e par année d'exploitation. Cela s'explique directement par le fait que la BEI finance les meilleures technologies disponibles, accroît le potentiel des mesures d'efficacité énergétique et encourage des modes de transport plus durables.

La méthode utilisée pour ce projet pilote, fondée sur les pratiques internationales de mesure d'émissions de gaz à effet de serre spécifiques à chaque secteur, a fait l'objet de vérifications et de révisions rigoureuses. Plusieurs séances de formation ont été organisées en 2010 afin que les équipes chargées de l'instruction des projets puissent être en mesure d'inclure désormais cette méthodologie dans leurs travaux habituels d'analyse des projets.

Ce projet pilote a permis à la Banque de mieux comprendre son empreinte carbone globale et a démontré que les politiques de financement de la BEI ont pour corollaire une réduction des émissions. La Banque continuera d'œuvrer à l'amélioration de la méthodologie et de la portée du dispositif.

Marchés des capitaux

La BEI se procure l'essentiel des fonds nécessaires à son activité de prêt en émettant des emprunts sur les marchés internationaux de capitaux. Les obligations de la BEI sont souscrites par des investisseurs institutionnels et par des petits investisseurs du monde entier. Elles présentent un attrait pour les investisseurs socialement responsables principalement en raison des bonnes références de la Banque en matière de responsabilité d'entreprise, mais aussi de ses mérites purement financiers tels que son excellente cote de crédit, son approche stratégique des marchés et son éventail de produits obligataires.

Parc éolien de Melloussa près de Tanger, Maroc



Obligations climatiquement responsables

En 2010, la Banque a procédé à une nouvelle émission d'obligations climatiquement responsables d'une valeur totale de 543 millions d'EUR, soit un montant nettement supérieur à celui des emprunts de ce type en 2009 (214,3 millions d'EUR). Les ressources ont été collectées en plusieurs tranches réparties sur l'année et libellées en quatre monnaies : le real brésilien (obligations synthétiques payables en yens japonais), le rand sud-africain, le dollar australien et la livre turque. Toutes les obligations émises en 2010 étaient des Uridashi assorties d'échéances de deux à six ans et destinées aux investisseurs particuliers japonais. Depuis 2007, la Banque a levé 1,36 milliard d'EUR grâce à l'émission d'obligations climatiquement responsables.

Les obligations climatiquement responsables de la BEI se distinguent par le fait que le produit de l'émission est indépendant du portefeuille général de ressources de la Banque et sert exclusivement à financer des projets contribuant à la protection du climat.

Plus spécifiquement, les ressources collectées au moyen des obligations climatiquement responsables seront affectées à l'activité de prêt de la BEI en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, notamment – mais pas exclusivement – dans les domaines suivants :

- énergies renouvelables : production d'énergie éolienne, hydroélectrique, solaire ou géothermique ;
- efficacité énergétique : chauffage urbain, cogénération, isolation des bâtiments, réduction des pertes d'énergie lors du transport et de la distribution, remplacement des équipements avec un gain d'efficacité énergétique d'au moins 20 %.

Le produit net de chaque émission est affecté à un sous-portefeuille spécial dans le cadre de la trésorerie de la BEI. En 2010, la Banque a décaissé la plus grande partie des ressources collectées au titre des emprunts climatiquement responsables émis pendant l'année (487 millions d'EUR ont été décaissés, le solde de trésorerie résiduel s'élevant à 57 millions d'EUR), mais aussi une partie du produit des obligations émises à la fin de 2009 (164 millions d'EUR).

Projets ayant reçu un financement sur les fonds collectés au titre de l'émission d'obligations climatiquement responsables en 2010

Projet	Secteur	Pays	Montant décaissé (Mio EUR)
Acciona RDI	Recherche-développement et innovation	Espagne	37
EDA Power VII	Production d'énergie efficace	Portugal	1
Eolicas de Portugal	Parcs éoliens	Portugal	73
CPCU Extension Chauffage urbain Paris	Chauffage urbain	France	61
Parc éolien La Venta III	Parcs éoliens	Mexique	79
Parc éolien offshore London Array	Parcs éoliens	Royaume-Uni	161
Portucel Energy	Centrales énergétiques	Portugal	85
RE Geothermal Energy	Énergie géothermique	Islande	31
Scottish and Southern Renewables	Parcs éoliens	Royaume-Uni	58
Thermosolar Gemasolar Spain	Énergie solaire	Espagne	37
Zelios – centrales photovoltaïques	Énergie photovoltaïque	France, Italie	29



Promouvoir le développement durable

La BEI agit en faveur de la viabilité environnementale – ainsi que du bien-être social étroitement lié à celle-ci – à l'appui de la politique de l'UE sur le développement durable. La définition de la responsabilité environnementale et sociale de la BEI se réfère à trois grands objectifs :

- ↳ faire en sorte que tous les projets que la Banque finance respectent les normes et principes environnementaux de l'UE ;
- ↳ appuyer des projets spécifiques qui contribuent à la protection et à l'amélioration de l'environnement naturel et bâti et participent à la promotion du bien-être social, en application de la politique de l'UE en la matière. La BEI soutient des investissements environnementaux visant à lutter contre les changements climatiques, à protéger la nature et la biodiversité, à traiter les relations entre environnement et santé et à encourager l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion des déchets ;
- ↳ gérer son empreinte écologique, non seulement interne (liée à ses propres activités internes), mais aussi externe (dans le contexte des projets qu'elle finance).

Prêts en faveur de l'environnement et des collectivités durables

L'activité de prêt de la BEI en faveur de l'environnement se fonde sur le sixième Programme d'action pour l'environnement. Adopté en 2002, ce programme d'action couvre la période jusqu'à 2012 et désigne quatre grandes priorités environnementales : les changements climatiques, la nature et la biodiversité, l'environnement et la santé, et les ressources naturelles et les déchets.

Tendances générales

En 2010, le nombre de financements accordés pour des projets contribuant à la protection de l'environnement et à la promotion de collectivités durables a augmenté de 11 % ; 195 projets environnementaux ont ainsi été financés pour un montant global de 29 milliards d'EUR, soit 40 % du montant total des prêts de la BEI. Il s'agit de la part la plus élevée enregistrée à ce jour. Le tableau à la page suivante illustre l'évolution des financements en faveur de l'environnement au fil des années.

La majorité des prêts en faveur de l'environnement ont été accordés dans l'Union européenne : la BEI a financé 162 projets environnementaux pour un montant total de

26,3 milliards d'EUR dans les 27 États membres de l'UE.

Le soutien de la BEI a porté essentiellement sur des investissements à l'appui des transports durables, de l'amélioration de la salubrité de l'environnement, de l'atténuation des effets des changements climatiques ainsi que du renforcement du secteur de la santé.

S'agissant des lignes de crédit, un montant d'environ 1,7 milliard d'EUR devrait être alloué, selon les estimations ex ante, au financement de la protection de l'environnement et de la promotion de collectivités durables.

Déchets : catalyser les efforts

La BEI reconnaît que le traitement des déchets solides se caractérise à la fois par des enjeux environnementaux et par d'intéressantes possibilités en matière de gestion des ressources, dans la mesure où les déchets représentent de plus en plus une perte de ressources naturelles potentiellement précieuses sous la forme de matériaux et d'énergie, dont la réutilisation, le recyclage et la récupération pourraient générer d'importants avantages nets.

La BEI a l'intention de jouer un rôle pivot dans ce secteur, non seulement en tant que bailleur de fonds, mais aussi comme catalyseur et intermédiaire finan-

Prêts en faveur de l'environnement (prêts à l'investissement et prêts-cadres), de 2008 à 2010*

Année de signature	2008	2009	2010 <input checked="" type="checkbox"/>
Total des prêts BEI (en millions d'EUR)	57 890	79 005	71 760
Total des prêts en faveur de l'environnement (en millions d'EUR)	17 986	25 288	28 981
Prêts en faveur de l'environnement en % du total des prêts	31 %	32 %	40 %
Nombre de projets	150	176	195
Hausse du nombre de projets			11 %

* La petite différence dans les chiffres de la rubrique « Total des prêts BEI » par rapport aux chiffres de l'année dernière est due à des ajustements effectués principalement pour des projets dans les pays ACP ou des projets pour lesquels le montant prêté a été révisé après la signature.



Usine de valorisation énergétique de déchets à Lahti, en Finlande

En 2010, la BEI a financé la construction, à Lahti, en Finlande, d'une centrale de valorisation énergétique des déchets qui convertira des déchets municipaux en chaleur et en électricité en utilisant à grande échelle une méthode novatrice qui fait intervenir la gazéification, l'épuration des gaz et une combustion à haut rendement.

Dotée d'une capacité de traitement des déchets de 250 000 tonnes par an et de capacités de production de chaleur et d'électricité de, respectivement, 90 MW et 50 MW, la centrale de Lahti permettra d'approvisionner la plupart des ménages et des entreprises de la région. L'utilisation des techniques de gazéification les plus modernes permettra de réduire les émissions nocives et de remplacer partiellement une centrale au charbon. Cette diminution du recours au charbon au profit des déchets pour la production d'énergie devrait entraîner une chute de l'ordre de 50 % des besoins en combustibles fossiles dans la région de Lahti.

cier indépendant, de manière à soutenir la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets, à apporter des solutions appropriées du point de vue technique, économique, environnemental et social, à promouvoir la réforme des politiques, le renforcement des capacités institutionnelles et une bonne gouvernance pour contribuer à une gestion durable des déchets solides. En 2010, la BEI a accordé 107 millions d'EUR de financements dans le secteur de la gestion des déchets solides.

Un développement social inclusif

La BEI contribue au développement social en accordant des financements, notamment à l'appui d'investissements dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Dans le monde développé, les investissements dans ces secteurs sont le moteur de la croissance économique et du développement tant régional que national. Des services modernes de santé et d'éducation sont essentiels. Une éducation de qualité permet d'améliorer l'employabilité, ce qui contribue à son tour à la réduction de la pauvreté. À l'intérieur de l'Union européenne, les prêts de la BEI dans le secteur de la santé contribuent à améliorer l'environnement social et urbain et à créer des collectivités plus durables. En 2010, les financements de la BEI dans les secteurs de l'éducation et de la santé se sont élevés à 7,4 milliards d'EUR.



Institutions de microfinance et fonds de capital-investissement

Pour pouvoir croître, innover et renforcer leur position, les petites entreprises ont besoin de produits financiers variés, au-delà des prêts traditionnels. Le Groupe BEI apporte son soutien aux institutions de microfinance, bailleurs de fonds et autres parties prenantes du secteur qui s'emploient à pallier les défaillances spécifiques du marché et à promouvoir l'adoption de solutions de

Programme de modernisation d'écoles en France

La BEI a prêté 200 millions d'EUR pour doter la région lilloise de 30 collèges neufs ou rénovés. Il s'agit d'un projet d'envergure, dont profiteront in fine plus de 16 000 collégiens. Il répond aux objectifs pédagogiques des équipes enseignantes, notamment une meilleure accessibilité et l'égalité des chances dans un environnement respectueux des nouvelles normes énergétiques et environnementales.

Ce projet contribuera à la réalisation des mesures suivantes dans les domaines de l'éducation et de l'excellence environnementale : la construction et la rénovation de 17 collèges destinés à accueillir des élèves du secondaire ; l'optimisation de l'efficacité énergétique de 13 collèges par une mise aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale) afin de réduire sensiblement la consommation énergétique ; l'informatisation de tous les collèges par l'attribution de 9 200 postes informatiques, soit 307 classes pourvues, y compris le remplacement de 2 800 postes plus anciens sur une période de cinq ans ; l'amélioration de l'accessibilité des établissements pour les jeunes à mobilité réduite.

financement à l'intention des très petites, petites et moyennes entreprises, ainsi que des travailleurs indépendants à faibles revenus.

En novembre 2009, le Groupe BEI a adopté les Principes de protection de la clientèle de microfinance¹ et s'efforce, depuis, de promouvoir activement ces principes de financement responsable dans ses opérations de microfinance. *En 2010, le groupe a introduit des clauses contractuelles liées à la mise en œuvre de ces principes dans ses contrats de financement conclus avec les fonds d'investissement en microfinance et les institutions de microfinance.* ✓

Au cours des trois dernières années, la BEI a élargi son portefeuille d'investissements en microfinance, en axant ses interventions sur les marchés insuffisamment desservis dans les pays les moins développés, en particulier en Afrique subsaharienne.

Le Fonds européen d'investissement s'est forgé la réputation de principal développeur européen de produits de capital-risque pour financer l'entrepreneuriat et l'innovation. Ayant investi au total 4,7 milliards d'EUR (nets des remboursements) dans 339 fonds et engagé 14 milliards d'EUR pour des garanties, le FEI a encore confirmé sa position de première institution spécialisée dans les financements en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) en Europe. Ce renforcement considérable des activités de microfinance du FEI en 2010 devrait consolider les vastes efforts de l'UE visant à promouvoir l'inclusion sociale et à combattre le chômage.

Parmi les instruments disponibles dans ce secteur, il convient de mentionner le mécanisme de garantie en faveur des PME, dans le cadre duquel le FEI a pu accorder des garanties pour le financement de plus de 407 000 microentreprises dans l'ensemble de l'Europe, ainsi que le mandat « capital-risque » de la BEI qui est géré par le FEI pour le compte de cette dernière.

¹ Les Principes de protection de la clientèle de microfinance s'inscrivent dans le cadre d'une initiative collaborative adoptée et menée par une large coalition d'institutions, de réseaux, de bailleurs de fonds et de praticiens spécialisés dans la microfinance, dont l'objectif est de veiller à ce que les prestataires de services financiers destinés à des populations à faibles revenus prennent des mesures concrètes pour protéger leurs clients contre des produits financiers potentiellement nuisibles et pour leur assurer un traitement équitable.





Des instruments financiers innovants

REGMIFA

En 2010, la BEI a investi dans la création du Fonds régional d'investissement pour les très petites, petites et moyennes entreprises d'Afrique subsaharienne (REGMIFA), un fonds axé sur les financements régionaux en monnaies locales et ciblant spécifiquement les banques et institutions de microfinance moins développées qui soutiennent des microentreprises et des PME en Afrique subsaharienne. Au cours de ses six premiers mois d'activité, REGMIFA a décaissé 13,75 millions d'USD sous forme de prêts en monnaies locales à l'appui de six institutions de microfinance situées au Ghana, au Kenya, au Sénégal et en Tanzanie.

Fonds de capitalisation pour l'Afrique

Le Fonds de capitalisation pour l'Afrique est un nouveau fonds de capital-investissement créé par l'Asset Management Company (AMC), filiale de gestion d'actifs de la Société financière internationale (IFC), avec le soutien de la Banque africaine de développement (BAfD), de la BEI et du Fonds de l'OPEP pour le développement international (FODI). Le Fonds de capitalisation pour l'Afrique visera à capitaliser des institutions bancaires commerciales privées revêtant une importance systémique en Afrique, afin de stimuler la reprise économique et la création d'emplois. Il a pour objectif de renforcer le secteur bancaire en accroissant la capacité de prêt des banques africaines, en améliorant la gouvernance d'entreprise et la gestion des risques et en contribuant à augmenter l'efficacité des investissements et l'accès aux financements dans des régions qui sont mal desservies par les services bancaires.



Programme de microfinancement Progress

En 2010, le FEI a été mandaté par l'UE pour mettre en œuvre le programme de financement « Progress » visant à rendre les microfinancements plus aisément accessibles et disponibles pour les microentreprises sociales et les travailleurs indépendants. L'initiative de microfinancement Progress fait partie de la stratégie Europe 2020 et offre aux microentreprises un soutien financier à deux volets :

- dans le cadre de l'Instrument européen de microfinancement Progress en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale (IEMP), une initiative de microfinancement créée avec un financement de 200 millions d'EUR de la Commission européenne et de la BEI, le FEI apporte, pour le compte de l'Union européenne, des garanties pour des microcrédits octroyés par des intermédiaires financiers. Un montant total de 25 millions d'EUR est disponible pour couvrir les pertes, ce qui devrait permettre, en appliquant un facteur de 7, de mobiliser un volume de prêts d'au moins 175 millions d'EUR. En 2010, deux accords ont été signés portant sur un montant de 1,4 million d'EUR et un volume total garanti de 17,3 millions d'EUR ;
- en tant que gérant du Fonds européen de microfinancement Progress, le FEI propose des prêts, des instruments avec partage des risques ainsi que des financements en fonds propres et quasi-fonds propres à des intermédiaires financiers en vue d'améliorer l'accès des microentreprises au financement. Ce fonds est actuellement financé par l'Union européenne et la BEI, dont les engagements s'élèvent au total à 175 millions d'EUR ; toutefois, la structure innovante du programme en tant que compartiment d'un fonds commun de placement implanté au Luxembourg lui permet également d'accroître ses capacités d'investissement en s'appuyant sur des fonds provenant d'autres sources, notamment des marchés commerciaux.

Avantium, Pays-Bas

Depuis 2000, Avantium met au point des produits et des procédés dans les domaines des biocarburants, des produits chimiques biologiques et de nouvelles formes cristallines de médicaments existants. L'une des principales technologies brevetées d'Avantium consiste à convertir de la biomasse en un produit chimique appelé « Furanics », obtenu par le traitement d'hydrates de carbone, qui sont la source la plus abondante de carbone sur la planète, pour les transformer en matériaux verts et en carburants. Ce produit peut remplacer le pétrole en tant que matière première pour la production de carburants, de pièces automobiles, de vêtements, de tapis, de bouteilles d'eau et d'un très large éventail de plastiques. Avantium a reçu un prêt de 5 millions d'EUR soutenu par l'UE et figurait en 2010 dans le classement Global Cleantech 100, qui recense les sociétés privées spécialisées dans les technologies propres les plus prometteuses au niveau mondial.

Mise en commun de ressources européennes en faveur des microentreprises et des PME (JEREMIE)

Dans le cadre de l'initiative JEREMIE, le FEI a continué d'affirmer sa position d'acteur clé pour les financements de portée régionale. En 2010, trois procédures de sélection ont été lancées afin d'identifier des intermédiaires financiers appropriés pour l'utilisation des Fonds structurels de l'UE et la mise en œuvre des programmes opérationnels régionaux visant à réduire l'écart de financement entre les différentes régions européennes.

De plus, deux nouveaux accords de financement ont été signés avec des autorités nationales et régionales et le montant d'un accord de financement existant a été augmenté. Le FEI dispose ainsi au total d'environ 1,2 milliard d'EUR pour les financements régionaux dans onze États membres et régions de l'UE.

Srecko Knuplez, Zgornja Velka, Slovénie

En 1994, Srecko a créé son activité consistant à fournir des structures et des accessoires de toiture et à proposer des services de conception et de conseil technique à différents clients privés et professionnels. En 2008, son entreprise, Srecko Knuplez, avait besoin de trésorerie supplémentaire pour commencer à élargir sa gamme de produits. Lorsque Srecko a découvert l'existence des financements proposés dans le cadre du Programme pour l'innovation et la compétitivité, il est allé trouver son intermédiaire financier local, Slovene Enterprise Fund, pour solliciter une garantie du prêt bancaire. Il a pu obtenir 119 086 EUR, soit assez pour acheter un nouveau montage Palfinger et commencer à développer son activité. Ayant depuis embauché deux nouveaux salariés, il emploie désormais 21 personnes et, en l'espace d'un an seulement, le chiffre d'affaires de la société a augmenté de 28 %. Soucieuse des questions écologiques, l'entreprise contribue à un environnement plus propre en assurant l'élimination appropriée de toitures, de panneaux de façade et de conduites d'eau en amiante-ciment.





Promouvoir la recherche-développement et le transfert de technologies

En 2010, le FEI a encore davantage consacré ses activités à renforcer le soutien aux financements régionaux et sociaux au sein de l'Union européenne.

Éco-innovation

Le Programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC), géré par le FEI au titre d'un mandat de l'Union européenne, comporte un guichet spécifique permettant de financer l'écoinnovation et les technologies propres par le biais d'investissements dans des fonds de capital-risque et de capital-investissement.

Transfert de technologies

Dans le cadre de ses opérations de capital-investissement, le FEI apporte un soutien ciblé aux initiatives de transfert de technologies (TT), qui visent à faciliter la commercialisation de la propriété intellectuelle issue, principalement, d'universités ou d'autres instituts indépendants de recherche scientifique. En 2010, le FEI avait investi dans neuf fonds spécialistes du transfert de technologies.

En juin 2010, le FEI, en partenariat avec la BEI et six autres grandes institutions des États membres de l'UE², a signé un protocole d'accord en vue de promouvoir le financement de nouvelles possibilités de recherche et du transfert de technologies dans le cadre de la stratégie Europe 2020 .

Outils d'évaluation de la durabilité des projets

Pour tous les projets qu'elle finance, la BEI prend en considération l'articulation entre l'environnement et le bien-être social. C'est pourquoi elle effectue pour chaque projet une analyse des aspects et des avantages environnementaux et sociaux.

De même, elle évalue les capacités environnementales et sociales des promoteurs dans toutes les régions, afin de déterminer s'ils ont les moyens et les facultés de gérer les aspects environnementaux

et sociaux – y compris les incidences et les risques – de leurs activités d'investissement dans le cadre politique et juridique où s'inscrivent leurs projets.

La Déclaration des principes et normes adoptés par la BEI en matière sociale et environnementale est à la fois le produit et le reflet de l'évolution de la politique de l'UE en matière de promotion de la viabilité environnementale et du bien-être social. Elle décrit la manière dont la Banque structure ses projets et conduit ses opérations pour éviter ou atténuer les risques et procurer des avantages environnementaux et sociaux aux régions dans lesquelles elle finance des projets.

La BEI gère toutes ses opérations de façon à réduire au maximum les incidences négatives qu'elles pourraient avoir sur la biodiversité et s'attache à privilégier, chaque fois que possible, la biodiversité et les habitats naturels. La Banque vérifie ainsi, pour chaque projet, quel en est l'impact potentiel sur la biodiversité et sur les habitats naturels, en appliquant les principes de la politique de l'UE pour la protection de la nature.

La Banque investit également dans de jeunes entreprises innovantes dont la proposition de valeur porte principalement sur la nature (en particulier la biodiversité), et collabore étroitement avec la direction générale de l'environnement de la Commission européenne, les entreprises, les organisations non gouvernementales (ONG), les IFI et les organisations internationales pour soutenir les initiatives du secteur privé visant à conserver et à protéger la biodiversité. La Banque travaille aussi en étroite coopération avec des organisations œuvrant à la conservation de la biodiversité et a déjà conclu un certain nombre de partenariats stratégiques, notamment avec l'Agence spatiale européenne autour d'un projet pilote faisant appel à l'imagerie par satellite pour la préparation et le suivi des projets, avec le Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE, avec l'université de Stirling et avec des ONG telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et la Société royale britannique pour la protection des oiseaux (RSPB).

² CDC (France), CDP (Italie), Centro para el Desarrollo Tecnológico Industrial, CDTI (Espagne), Innovationsbron (Suède), KfW (Allemagne) et Veraventure (Finlande).

Activités exclues

La BEI ne finance pas d'activités liées, par exemple, aux armes et aux munitions ou aux équipements et infrastructures policiers ou militaires, de projets entraînant une restriction des droits individuels ou de la liberté des personnes ou encore une violation de droits humains, de projets inacceptables sur le plan environnemental et social, de projets controversés du point de vue éthique ou moral, ou d'activités interdites par la législation nationale (dans les cas où une telle législation existe). La liste détaillée des activités exclues se trouve sur le site Internet de la BEI.

Les lignes directrices relatives aux secteurs exclus du champ d'activité du FEI (« Guidelines on the EIF Restricted Sectors ») sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Ces principes constituent un cadre éthique applicable aux transactions du FEI et prévoient l'exclusion de certains secteurs économiques – tels que la production et le commerce d'armes, le clonage humain et les jeux d'argent – ainsi que l'obligation de faire preuve d'une vigilance particulière pour les secteurs sensibles du point de vue éthique, comme celui des organismes génétiquement modifiés.

La BEI et l'évaluation des aspects sociaux dans le financement des projets

Au cours de l'année passée, la BEI a renforcé ses capacités de mise en œuvre de sa politique sociale au niveau des projets en recrutant plusieurs experts en développement social. En 2010, la Banque a financé un certain nombre de projets pour lesquels la participation de ces experts a été nécessaire lors de la procédure d'audit préalable.

Projet Gazela Bridge Rehabilitation

En 2007, la BEI a signé un prêt de 33 millions d'EUR pour la remise en état du pont Gazela à Belgrade, la capitale de la Serbie, un chantier visant à garantir la sécurité d'utilisation du pont et à améliorer la fluidité du trafic sur ses voies d'accès. Le projet, dont le coût total s'élève à 77 millions d'EUR, est principalement financé par la BEI, la BERD, la Ville de Belgrade et l'emprunteur (l'entreprise publique « Routes de Serbie »).

Le projet nécessitait de reloger des personnes vivant dans des campements de fortune sous le pont. L'une des conditions préalables au premier décaissement, inscrite dans le contrat de financement, était qu'un plan d'action de relogement (PAR) réaliste et réalisable soit établi à la satisfaction de la Banque.

Le déplacement physique des personnes installées sous le pont s'est déroulé en août 2009 sans que la BEI ait approuvé les versions finales des PAR proposés.

Depuis lors, néanmoins, la BEI suit la mise en œuvre du processus de relogement en collaboration étroite avec la Ville de Belgrade et le ministère du travail et de la politique sociale. Des rapports montrent que des progrès sont en cours pour ce qui est d'améliorer l'accès des personnes concernées aux services de santé et d'éducation, de leur fournir les informations voulues et d'améliorer leur accès aux prestations sociales. Toutefois, des lacunes subsistent pour ce qui est de leur relogement sur le long terme et du rétablissement de leurs moyens de subsistance.

À la demande des autorités serbes et compte tenu des préoccupations de sécurité du public liées à la dégradation rapide du pont Gazela, sans oublier les incidences socioéconomiques connexes, un premier décaissement de 10 millions d'EUR au maximum a été approuvé par le Conseil d'administration de la BEI en mars 2010. L'avenant au contrat incluait des plans d'action visant à remédier aux lacunes relevées. Les autorités locales bénéficient du soutien des consultants du gestionnaire de projet, financés par la BEI et la BERD. Le consultant financé par la BEI appuie la Ville de Belgrade dans la mise en œuvre des activités liées au relogement, y compris la planification stratégique du relogement durable, du rétablissement des moyens de subsistance et de l'amélioration de la scolarisation.

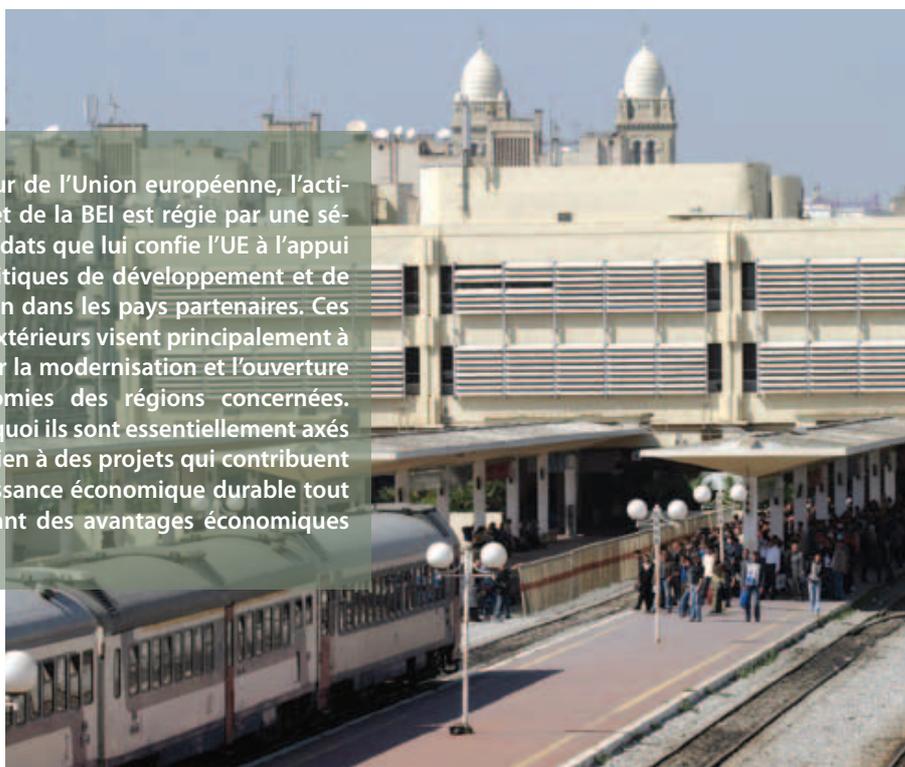
Projet de modernisation et d'extension des infrastructures de distribution d'eau d'eThekwini, République d'Afrique du Sud

Ce projet est un volet clé du programme d'investissement dans le secteur de l'eau d'eThekwini. Dans cette agglomération, qui inclut la ville de Durban, le réseau public fournit des services d'adduction d'eau et d'assainissement à près de 4 millions de personnes. La Banque a examiné l'étude d'impact environnemental et social des composantes du projet concernées par l'opération et l'a jugée appropriée tant sur le fond que sur la forme. Les principales incidences sociales devraient survenir dans la phase de construction, mais la plupart sont temporaires et peuvent être atténuées par la mise en œuvre de plans de gestion environnementale et sociale. Le projet contribuera à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement en Afrique du Sud en donnant l'accès à l'eau potable courante dans des zones rurales et périurbaines non desservies.



Contribution de la BEI aux objectifs de coopération au développement de l'UE

À l'extérieur de l'Union européenne, l'activité de prêt de la BEI est régie par une série de mandats que lui confie l'UE à l'appui de ses politiques de développement et de coopération dans les pays partenaires. Ces mandats extérieurs visent principalement à encourager la modernisation et l'ouverture des économies des régions concernées. C'est pourquoi ils sont essentiellement axés sur le soutien à des projets qui contribuent à une croissance économique durable tout en procurant des avantages économiques et sociaux.



La gare de Tunis, Tunisie

Au cours de l'année 2010, l'action en faveur de la coopération économique et du développement durable a donné lieu à la réalisation de 94 opérations, représentant un montant total de 8,8 milliards d'EUR, dans quelque 44 pays  (pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'UE, voisins orientaux et méridionaux de l'UE, Balkans, Afrique, Caraïbes, Pacifique, Asie, Amérique latine). Les financements entièrement affectés à ce jour se répartissent à 53 % dans le secteur public et à 47 % dans le secteur privé.

En outre, la BEI peut fournir une assistance technique au cas par cas afin de renforcer la qualité des projets, en particulier pour permettre une meilleure compréhension de leur potentiel et améliorer la qualité de leur mise en œuvre. Une trentaine de contrats d'assistance technique, représentant un montant total de 34 millions d'EUR, ont été signés en 2010 dans les pays susmentionnés.

Prêts à l'appui de projets environnementaux et sociaux

La BEI soutient de plus en plus des projets qui ont une incidence environnementale et sociale très positive dans les pays partenaires..

En 2010, ont notamment été financés les grands projets individuels suivants :

- la construction d'un parc de 121 éoliennes dans le sud-ouest du Mexique ;
- le programme « Metolong Dam & Water Supply », un élément essentiel de la stratégie de lutte contre la pauvreté mise en place par le gouvernement du Lesotho, appuyé par un prêt à long terme libellé en monnaie locale ;

- la réalisation du nouveau réseau ferré suburbain de Tunis, qui portera à 40 % la part des transports publics dans cette ville et réduira ainsi les émissions de CO₂ et la pollution sonore ; et
- la construction d'une centrale à cycle combiné à Sousse, en Tunisie, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants aériens par unité d'électricité produite.

Les projets d'investissement de dimension plus réduite sont souvent d'une grande valeur pour le développement dans la mesure où ils répondent à des besoins locaux. Par ailleurs, les microentreprises et les PME peuvent apporter une contribution sensible à la création d'emplois et à la diffusion des technologies et du savoir-faire, mais aussi donner une valeur ajoutée aux ressources locales. L'expérience montre que les petites entreprises jouent un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté et le renforcement de la démocratie économique.

Pour financer ces projets, dont les promoteurs sont des entités publiques ou privées, la BEI octroie des lignes de crédit à des banques ou à d'autres intermédiaires financiers. Les intermédiaires sont sélectionnés sur la base de leur capacité à fournir leurs financements dans le respect des meilleures pratiques. Certains intermédiaires peuvent également

bénéficier d'une assistance technique visant à renforcer leurs ressources, ainsi que leur gestion ou leur gouvernance. Ces deux derniers aspects revêtent une importance particulière dans certains pays en développement.

Initiatives spéciales et nouvelles

La BEI participe à un certain nombre d'initiatives spéciales adaptées aux besoins spécifiques des régions où elle intervient.

- Le Partenariat pour le financement en Afrique doit permettre de renforcer la coopération, de multiplier les cofinancements et d'améliorer l'analyse et l'évaluation conjointes des projets du secteur privé à travers le continent, notamment pour identifier ceux qui pourraient avoir des retombées importantes pour le développement.
- L'instrument European Financing Partners (EFP) a pour objectif le financement d'investissements du secteur privé dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.
- Le Plan d'action conjoint pour les Caraïbes vise à renforcer la coordination et le soutien en faveur de solutions durables dans la reconstruction engagée en Haïti ainsi que dans les secteurs du tourisme, de la finance et des infrastructures dans toute la région.

Grandes opérations ayant fait l'objet de financements intermédiés en 2010

Pays	Opérations
Nigeria	La BEI a consenti trois prêts à des banques nigérianes afin de financer des projets d'infrastructures privés ou en PPP dans le pays. À l'appui de ces prêts, les services de la Banque assurent des formations spécialisées concernant l'admissibilité, le coût des projets, la passation des marchés et les normes environnementales et sociales.
Moldavie	Une première ligne de crédit a été accordée à Mobiasbanca, Groupe Société Générale SA, pour soutenir des projets de petite et moyenne dimension, notamment dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, mis en œuvre par des entreprises de taille intermédiaire et des entités publiques.
Chine	La BEI a accordé un deuxième prêt-cadre d'un montant de 500 millions d'EUR à l'appui de projets d'atténuation des effets des changements climatiques, faisant suite à un premier prêt similaire qui a permis d'éviter le rejet de quelque 3 millions de tonnes de CO ₂ e par an – l'un des prêts de la BEI les plus efficaces du point de vue de la réduction des émissions de GES.
Syrie	Un accord de financement a été conclu avec la Syrie pour moderniser et élargir le secteur de la santé. Il prévoit notamment la construction et l'équipement de huit hôpitaux ainsi que l'achèvement du Centre national du médicament et de la santé publique pour faciliter l'accès aux soins de santé et améliorer la qualité générale des services médicaux dans le cadre d'une stratégie visant à réduire les disparités entre la ville et la campagne.



- InfraMed Infrastructure, premier instrument de financement mis en place dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, est consacré aux investissements dans les infrastructures dans les régions sud et est de la Méditerranée.
- Le Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental (EPTATF), mécanisme polyvalent et multisectoriel de financement de l'assistance technique, a pour mission de renforcer la qualité et l'incidence sur le développement des opérations menées par la BEI dans le cadre du Partenariat oriental.
- L'Interact Climate Change Fund (ICCF) est un mécanisme de co-investissement qui permettra d'investir dans des projets du secteur privé appuyant l'action en faveur du climat en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique, en Asie et en Amérique latine.
- Le programme du Patrimoine mondial de l'UNESCO et l'Organisation des Villes arabes se sont joints à l'initiative « Médinas 2030 » de la BEI, qui vise à renforcer les politiques publiques des pays partenaires méditerranéens en matière de réhabilitation des quartiers historiques et des centres-villes anciens.

Pipeline marin de Gaba, près de Kampala (Ouganda)



Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures

En 2010, 17 opérations de subvention au total ont été approuvées en vue de la construction de grandes infrastructures d'importance régionale dans les secteurs de l'énergie, des transports et des TIC en Afrique. Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, géré par la BEI, fournit des aides non remboursables qui ont un effet de levier pour les prêts d'institutions européennes ou internationales de financement du développement et d'établissements privés. La Commission européenne est le principal contributeur au Fonds.

2 - Gouvernance et responsabilité



Dialogue et relations avec les parties prenantes

Les relations que la BEI entretient avec la société civile, notamment les ONG et d'autres groupes d'intérêts, essentiellement par l'intermédiaire de son unité « Société civile », apportent une contribution précieuse à l'élaboration de sa politique générale et contribuent à la sensibiliser davantage aux questions d'intérêt local liées aux projets.



Séminaire de la BEI sur les droits de l'Homme, Londres (Royaume-Uni)

Dialogue avec les parties prenantes et relations avec la société civile

Dans le cadre du dialogue permanent qu'elle entretient avec la société civile, la BEI a organisé une séance d'information à l'intention des organisations de la société civile (OSC) à Bruxelles en 2010 .

D'autres rencontres ont été organisées en 2010 avec des OSC locales à l'occasion des Forums BEI, qui ont eu lieu à Istanbul et à Varsovie, respectivement en octobre et en novembre.

La BEI instaure un dialogue et établit des partenariats de coopération avec des OSC spécialisées qui partagent avec elle certains objectifs ou intérêts, tels que le développement durable, la protection de l'environnement, la biodiversité ou la lutte contre la pauvreté. En 2010, la Banque a

Entreprise et droits de l'Homme

La Banque a organisé une série de séminaires sur ce thème afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques et le dialogue entre différents acteurs, notamment les entreprises, la société civile et des organisations intergouvernementales – comme les Nations unies, l'Union européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le séminaire qui s'est déroulé à Londres en juin 2010 a réuni plus de 80 représentants spécialisés dans les droits de l'Homme, issus principalement du monde de l'entreprise, de la société civile, des syndicats, des organisations internationales et des universités. Cette rencontre a été suivie en juillet 2010 par un deuxième séminaire à Johannesburg qui a réuni 40 autres parties prenantes, essentiellement des pays africains. Enfin, une table ronde réunissant des représentants de la BEI et de la Commission européenne s'est tenue à Bruxelles en octobre 2010.

poursuivi sa coopération avec Transparency International, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). L'année dernière, la BEI a également adhéré à la Global Water Adaptation Action Alliance, un réseau d'institutions financières, d'entreprises de service public, d'associations, d'instituts de recherche et d'ONG.

Au niveau de chaque projet, la Banque a continué de s'attacher le concours d'OSC et d'associations de citoyens locales, par exemple dans le cadre de plusieurs projets relatifs aux transports et à l'énergie dans les Balkans occidentaux et en Amérique latine.

Consultations publiques

La BEI a lancé une nouvelle consultation publique en mars 2010 en vue de la révision de sa politique de prêt

dans le secteur des transports. La procédure de consultation a été prolongée jusqu'en 2011 de manière à ce qu'il puisse être tenu compte du Livre blanc de la Commission qui devait être publié au premier semestre de 2011. ✓

Au niveau des projets, la consultation et la participation du public sont requises non seulement par la directive sur l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE), mais aussi par un certain nombre d'autres réglementations environnementales de l'UE. La BEI adhère fermement au principe du dialogue avec les parties prenantes et encourage l'adoption de bonnes pratiques similaires chez ses clients. La Banque considère que, s'ils sont sensibilisés et bien informés, les membres du public, en particulier les personnes concernées par un projet donné dans le pays hôte, peuvent ajouter de la valeur aux processus d'analyse environnementale et sociale du projet.



Séminaire BEI sur le secteur minier

La BEI a organisé en octobre un séminaire sur les incidences, pour l'environnement, la société et le développement, de trois projets miniers dont elle assure en partie le financement. Elle a réuni à cette occasion des experts du secteur venus de Lumwana (Zambie), de Kenmare (Mozambique) et d'Ambatovy (Madagascar), ainsi que des représentants d'ONG spécialisées – l'ITIE, l'UICN et le Conseil international des mines et métaux (ICMM), des États membres de l'UE et de la Commission européenne. Les orateurs ont été encouragés à décrire la réalisation concrète des projets et à signaler les problèmes non résolus. Les trois projets ont privilégié l'emploi en premier lieu, ont conduit à la mise en place de programmes de santé au bénéfice des employés, de leurs familles et des populations concernées, et ont suivi des normes rigoureuses en matière de protection de l'environnement.

Dialogue avec les institutions européennes et les institutions homologues

La BEI s'attache à contribuer à la réalisation des grands objectifs de l'Union européenne en mettant en œuvre des lignes directrices définies et formulées par ses actionnaires, les États membres de l'UE, au sein du Conseil des gouverneurs de la Banque notamment, mais aussi dans le cadre du Conseil de l'UE. Pour atteindre ces objectifs communs, il est essentiel d'entretenir un dialogue constant et ouvert ainsi qu'une coopération étroite avec les institutions européennes qui élaborent, proposent et arrêtent les politiques de l'Union. Outre son rôle de partenaire stratégique et actif œuvrant de concert avec les institutions européennes à la réalisation des grands objectifs de l'Union, la BEI collabore étroitement avec d'autres institutions financières bilatérales et internationales.

Institutions européennes

Le dialogue avec la Commission européenne a notamment porté sur la mise au point d'instruments et de mécanismes financiers visant à soutenir l'objectif de la stratégie de l'UE consistant à favoriser une croissance intelligente, durable et inclusive.

Les contacts de la BEI avec le Parlement européen se sont multipliés en 2010, du fait notamment de l'extension des pouvoirs du Parlement à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Au cours de l'année, M. Philippe Maystadt, président de la BEI, a participé activement aux différentes discussions menées avec les ministres de l'économie et des finances de l'UE lors des réunions mensuelles du Conseil pour les affaires économiques et financières (Conseil ECOFIN). Il leur a ainsi exposé la vision du Groupe BEI au sujet de plusieurs questions importantes de politique générale et la contribution du Groupe dans le cadre de ces problématiques.



Journées européennes du développement

La BEI a participé aux cinquièmes Journées européennes du développement organisées par la Commission européenne et la présidence de l'UE, qui ont réuni en décembre plus de 6 000 participants de la sphère du développement.

Des représentants de la BEI se sont exprimés lors de la séance sur le rôle du secteur privé dans le développement, organisée conjointement par l'IFC, Business Europe, Swisscontact et la BEI, et de celle consacrée à la politique de développement de l'UE dans le prochain cadre financier, organisée par la Commission européenne.

Semaine verte 2010

La BEI a participé à la Semaine verte organisée par la Commission européenne en juin 2010. Sous le slogan « La biodiversité, c'est la vie ! », la plus grande conférence annuelle consacrée à la politique environnementale européenne a examiné l'état de la biodiversité et de la nature en Europe et dans le monde.

Les intervenants de la BEI ont pris part aux séances « Donner un prix à la Terre : comment les entreprises peuvent protéger la biodiversité et en tirer parti » et « Les infrastructures vertes ». Leurs présentations ont porté en particulier sur la dimension économique de la biodiversité, sur les services rendus par les écosystèmes et sur le réseau Natura 2000.

Réunion des dirigeants des banques multilatérales de développement (BMD)

En avril, la Banque a accueilli à Luxembourg la réunion des dirigeants des BMD, qui ont discuté de la coordination de l'action de ces institutions en matière de lutte contre les changements climatiques, ainsi que des moyens d'améliorer l'efficacité et les mesures de délégation réciproque dans le cas de projets cofinancés. La BEI, qui continue de promouvoir une coopération plus étroite entre les institutions financières, a lancé la phase pilote de l'initiative de délégation réciproque avec l'Agence française de développement et la Kreditanstalt für Wiederaufbau, dans le cadre de laquelle les trois institutions œuvrent à renforcer leur efficacité collective. La phase pilote doit s'achever en juillet 2011, l'objectif pour la suite étant de mettre en place des dispositifs de délégation réciproque avec un plus grand nombre d'institutions.

La BEI a participé à l'édition 2010 des « Journées portes ouvertes » organisées par le Comité des régions en coopération avec la direction générale de la politique régionale de la Commission européenne.

Un grand nombre de thèmes ont été abordés avec le Comité économique et social européen, comme le rôle joué par la BEI pendant la crise financière et dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

Institutions financières bilatérales et internationales

La Banque a continué de coopérer étroitement avec d'autres institutions financières internationales et des institutions européennes bilatérales, renforçant ainsi son rôle de catalyseur à l'appui des objectifs et des normes de l'UE, y compris dans le cadre du Club des investisseurs de long terme et du club des institutions de l'UE spécialisées dans le crédit à long terme (ISLTC).

Dans le contexte de ses mandats à l'extérieur de l'UE et de l'Accord de Cotonou avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), la coopération de la Banque avec d'autres institutions financières répond aux principes de l'efficacité de l'aide qui visent à proposer de meilleurs services aux bénéficiaires au travers d'une répartition appropriée des tâches en fonction des compétences fondamentales de chaque institution.

La Banque a poursuivi sa coopération avec d'autres IFI portant sur des initiatives transversales liées à l'action en faveur du climat et à la création d'une base de données commune sur les risques de crédit.

Mécanismes de contrôle

La BEI publie une déclaration annuelle sur la gouvernance d'entreprise qui est disponible sur son site Web.

Conformité et éthique

Le Bureau de conformité (*Office of the Chief Compliance Officer*, ou « OCCO ») du Groupe BEI a pour mission « d'identifier et d'évaluer les risques de non-conformité au sein du Groupe, et de fournir des conseils, d'assurer le suivi et de rédiger des rapports sur ces risques, étant entendu qu'ils recouvrent les risques de sanction légale ou réglementaire, de perte financière ou de perte de réputation auxquels peut être exposée une entité membre du Groupe BEI du fait de son inobservation de l'ensemble des lois, règlements, codes de conduite du personnel et normes de bonnes pratiques en vigueur ».

En 2010, aucun élément n'a été mis en évidence quant à une quelconque violation par le Groupe BEI d'une loi ou d'un règlement pouvant entraîner une amende pour non-respect de la législation et de la réglementation sur la fourniture et l'utilisation de produits et de services.

La BEI se trouve en première ligne des efforts des IFI pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, les pratiques

fiscales dommageables, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En 2010, elle a mis à jour sa politique sur les centres financiers offshore, intitulée « Politique de la BEI vis-à-vis des juridictions faiblement réglementées, non transparentes et non coopératives » ou juridictions non conformes, (JNC), c'est-à-dire qui n'appliquent pas les règles internationales relatives aux activités ciblées par ladite politique.

La politique sur les JNC inclut notamment des obligations accrues de transmission d'informations fiscales dans le cadre d'opérations transnationales qui posent des problèmes fiscaux, même si aucune des juridictions concernées n'est classée comme une JNC.

Le Bureau de conformité est également chargé de contrôler les contreparties et les opérations de la Banque afin d'en vérifier l'intégrité et la conformité par rapport aux règles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

En 2010, le Bureau de conformité a procédé à l'examen de procédures similaires mises en œuvre par d'autres IFI et des agences nationales de développement.

La conformité au sein du FEI

Le service « Conformité et risque opérationnel » (*Compliance and Operational Risk*) du FEI est responsable de l'évaluation de la conformité et du risque opérationnel ainsi que de la coordination sur ces questions avec les services compétents du Groupe BEI, en particulier avec l'Inspecteur général, concernant les questions liées aux enquêtes sur les cas de fraude et de pratiques illicites.

Évaluation indépendante

La division Évaluation des opérations (EV) de la BEI évalue la manière dont l'institution mène ses activités, dans le cadre défini par les politiques de l'UE et par les décisions des gouverneurs de la BEI, et note les facteurs qui pourraient améliorer les résultats, la responsabilité et la transparence. EV effectue des évaluations thématiques, sectorielles, régionales ou nationales des interventions de la Banque ainsi que des politiques et stratégies associées à ces interventions. Par ses activités, la division renforce la responsabilité et encourage l'institution à améliorer ses résultats futurs en évaluant les activités

passées. Son mandat couvre l'ensemble du Groupe BEI, c'est-à-dire la BEI et le FEI.

Évaluations récentes

Après avoir pendant un an travaillé exclusivement sur les opérations réalisées en dehors de l'UE, en 2010, EV a de nouveau recentré son action sur les activités au sein de l'UE.

La division a notamment effectué les trois évaluations suivantes :

- a) l'évaluation de prêts globaux spécifiques, axée sur les opérations de financement, au travers de lignes de crédit, à l'appui de projets et d'entreprises de petite dimension dans l'UE. La majorité des projets visés par ces financements contribuent à la réalisation d'objectifs spécifiques de la BEI qui ne sont pas liés, ou alors en partie seulement, au soutien aux PME ;
- b) l'évaluation des financements de la BEI dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) ; et
- c) l'évaluation des opérations menées au titre du Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR), qui couvrait la période jusqu'au 31 décembre 2009 et a



été versée aux travaux du Groupe d'experts indépendants chargé de l'évaluation à mi-parcours du MFPR.

Coopération avec les tiers

Depuis 1996, EV fait partie des membres actifs du Groupe de coopération pour l'évaluation, qui réunit les équipes d'évaluation des principales IFI. Le Groupe de coopération pour l'évaluation a élaboré des normes de bonnes pratiques (*Good Practice Standards*) pour différents aspects des activités d'évaluation.

De plus, EV a participé activement à la conférence bisannuelle de la Société européenne d'évaluation qui s'est déroulée à Prague en octobre, a réitéré sa participation aux évaluations qu'effectue la Commission européenne de ses activités à l'extérieur de l'UE et a coopéré avec les services d'évaluation de partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Mécanisme de traitement des plaintes

Le mécanisme de traitement des plaintes de la BEI offre au public un moyen de recours préventif et aisément accessible pour résoudre les différends entre les parties prenantes et le Groupe BEI, en vue de renforcer la responsabilité et la transparence de ce dernier.

Pour exercer son droit de formuler une plainte à l'encontre du Groupe BEI pour mauvaise administration, tout membre du public a accès à une procédure à deux volets, l'un interne, incombant à l'équipe de traitement des plaintes et l'autre externe, assuré par le Médiateur européen, lequel peut être saisi par tout citoyen qui n'aurait pas obtenu satisfaction au terme de la procédure interne. La possibilité de faire appel à une instance véritablement indépendante rend cette procédure unique parmi celles appliquées par les IFI.

En 2010, le Bureau des plaintes de la BEI a reçu 61 plaintes, dont 43 ont été déclarées recevables et 18 irrecevables avant la fin de l'année. ✓ La division de traitement des plaintes se charge de suivre la mise en œuvre des recommandations émises dans le document intitulé « Mécanisme de traitement des plaintes de la BEI – Principes, champ d'application et règlement » de manière à contribuer au pro-

cessus interne d'apprentissage ainsi qu'au renforcement de la culture du service qui caractérise la Banque.

Lutte contre la fraude et la corruption

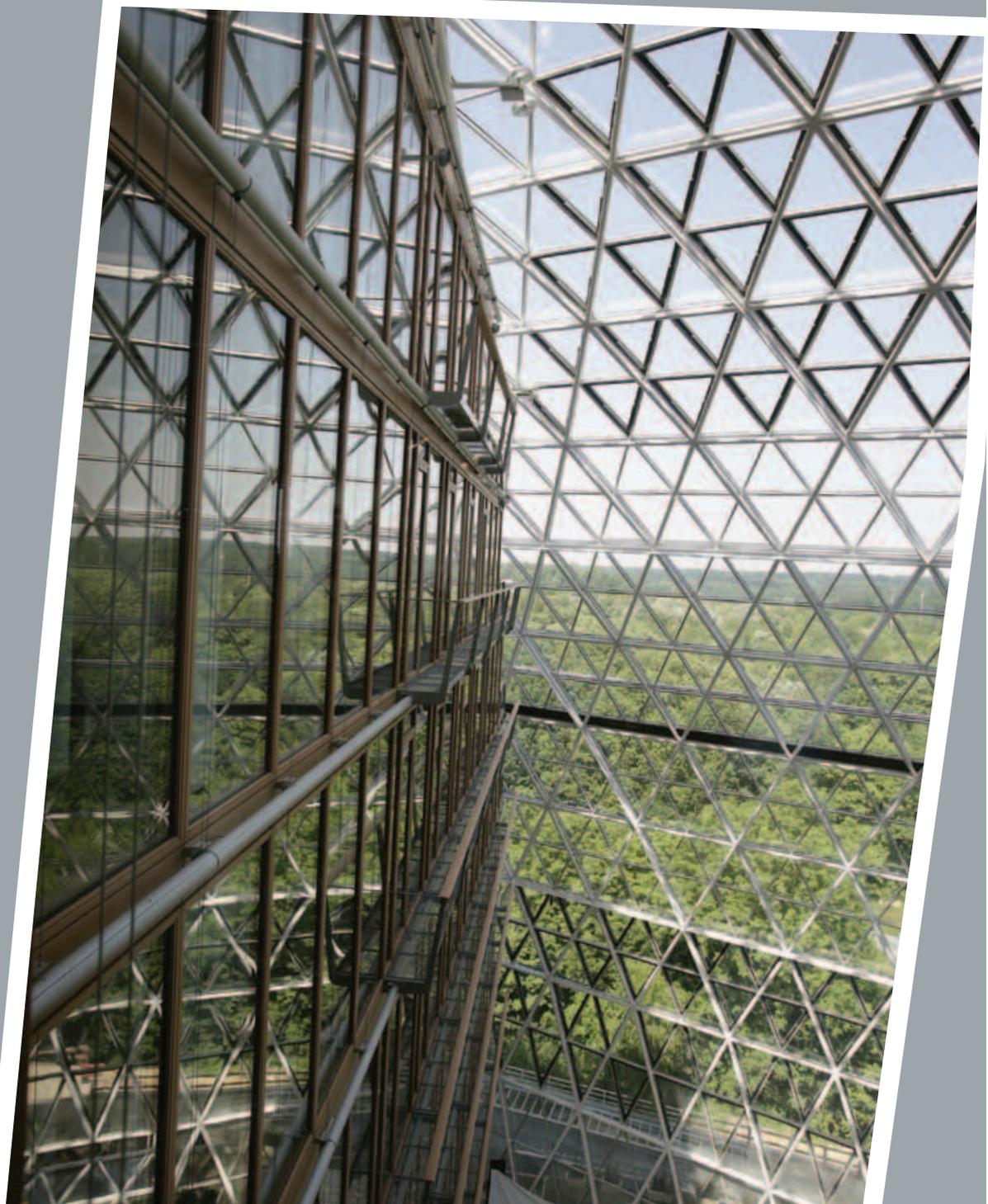
La division Enquêtes sur les fraudes (IG/IN) est chargée de recueillir et d'examiner toute allégation de fraude, corruption, coercition, collusion, blanchiment d'argent ou financement du terrorisme, émanant de quelque source que ce soit (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Groupe BEI), en lien avec les activités et opérations du groupe. Elle coopère étroitement avec les autres services de la BEI chargés de la lutte contre la fraude et la corruption (en particulier le Bureau de conformité et le service juridique) et discute en interne des recommandations et des « enseignements tirés » pour améliorer les politiques, règles et procédures de la Banque. *En 2010, au total, 80 « allégations » de fraude ou de corruption (y compris des suspicions exprimées par les membres du personnel de la BEI, des signalements émanant de soumissionnaires ou de sous-traitants à propos de projets financés par la BEI ou de faits signalés dans les médias) ont été enregistrées.* ✓

IG/IN propose au personnel de la BEI une formation d'un jour sur les problèmes de fraude, qui vise à présenter les travaux de la division et à rappeler aux membres du personnel leur devoir de signalement. De plus, afin d'accroître la sensibilisation aux questions de fraude et de corruption, IG/IN a publié son rapport annuel 2009 à l'été 2010.

Dans sa lutte contre la fraude et la corruption, IG/IN coopère aussi étroitement avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), l'organe européen chargé des enquêtes administratives, dont la mission consiste à combattre la fraude, la corruption et toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne. La division travaille également en partenariat avec les services d'enquête, de conformité et d'intégrité d'autres IFI comme la Banque mondiale, la BERD et la Banque asiatique de développement, ainsi qu'avec des autorités chargées de l'application des lois, des procureurs et des juges dans différents pays.

En 2011, la division Enquêtes sur les fraudes révisera et mettra à jour la politique de la BEI en matière de lutte contre la fraude.

3 - L'empreinte de la BEI





Organisation et personnel

« People 2013 » : la nouvelle stratégie de ressources humaines (RH) de la BEI

Une nouvelle stratégie RH intitulée « People 2013 » a été élaborée en 2010. Elle est axée sur les initiatives à mettre en œuvre en priorité au cours des trois prochaines années par le service des ressources humaines et s'articule autour de trois grands objectifs :

- des membres du personnel hautement performants et motivés, développant sans cesse leurs compétences ;
- une direction stimulante et une gestion mobilisatrice dans le cadre organisationnel le plus approprié ;
- un environnement de travail favorable et inclusif, permettant à chacun de donner le meilleur de lui-même.

Une communication interne ouverte et transparente est la condition préalable essentielle à la réalisation de ces trois objectifs. Le département RH a également l'intention de développer et de réviser les politiques en matière de ressources humaines en les examinant à travers le prisme de la responsabilité d'entreprise (par exemple la diversité et l'absence de discrimination, une plus grande équité dans la reconnaissance des résultats, etc.).

Stratégie pour la diversité

La stratégie de la BEI pour la diversité, essentielle à la réussite de la Banque, repose sur des principes bien établis de gestion des talents à long terme. Dans un premier temps, les objectifs prioritaires de la Banque consistent à parvenir à un équilibre entre les hommes et les femmes et entre les différentes nationalités, ainsi qu'à inclure les personnes

handicapées, tout en reconnaissant que le concept de diversité englobe un large éventail de caractéristiques individuelles et culturelles.

Dans le cadre de sa stratégie visant à assurer un environnement de travail inclusif, le département des ressources humaines a révisé l'année dernière les modes d'organisation souple du travail proposés à la Banque, élargissant les possibilités de recourir à des horaires de travail flexibles, au télétravail et au travail à temps partiel.

À la fin de 2010, l'effectif total du Groupe BEI s'élevait à 2079 personnes. Fin décembre 2010, 17,9 % des membres du personnel de direction étaient des femmes, soit une légère amélioration par rapport aux 17,2 % enregistrés en décembre 2009. ✓ L'objectif est d'atteindre une part de 20 % d'ici à la fin de 2012. En ce qui concerne le personnel de conception, la proportion de femmes a atteint 40,9 %, contre 39,2 % en décembre 2009. ✓ L'objectif pour la fin de 2012 est de porter cette part à 44 %. Pour parvenir à ces objectifs, les directions de la BEI se sont vu assigner des objectifs spécifiques à leurs services. ✓

La composition du personnel de la Banque est conforme à l'objectif énoncé dans les statuts de la BEI selon lequel « dans le choix du personnel, il doit être tenu compte non seulement des aptitudes personnelles et des qualifications professionnelles, mais encore d'une participation équitable des ressortissants des États membres ».

En 2010, le taux de renouvellement du personnel au sein du Groupe BEI était de 4,04 % (3,54 % pour les femmes et 4,55 % pour les hommes). ✓



Formation et développement

Le développement du personnel constitue l'une des grandes priorités de la stratégie « People 2013 ». Il convient en effet de soutenir les membres du personnel dans le développement constant et l'amélioration de leurs compétences si la Banque entend rester en phase avec les évolutions extérieures et être prête à répondre rapidement aux nouvelles demandes faites à son activité. En 2010, les membres du personnel ont assisté en moyenne à 4,6 jours de formation.

La mobilité interne constitue un élément clé pour assurer la cohésion de l'institution et mieux utiliser et développer les compétences, connaissances et approches transversales. La BEI appuie la mobilité interne à tous les échelons par la création de possibilités d'apprentissage au travail – les affectations temporaires – qui permettent aux membres du personnel d'accroître leur expérience professionnelle et leurs compétences en occupant une autre fonction pendant une période définie.

Le détachement auprès d'autres institutions est aussi l'occasion pour les membres du personnel d'acquérir de nouvelles compétences et de créer des liens avec des organisations partenaires qui peuvent s'avérer bénéfiques pour la BEI à long terme.

Un programme de formation aux questions environnementales et sociales a été organisé en 2010 pour faire en sorte que ces questions soient mieux intégrées dans le financement des projets. *Ce programme de partage des connaissances* , qui comprenait des sessions sur les procédures et les normes – « *EIB's Social Sourcebook on EU Social Law* » (le recueil de la BEI de la législation de l'UE en matière sociale) par M. C. Wright de l'université d'Oslo – et des séminaires de sensibilisation – « *The Valuation of Ecosystems Services* » (la valorisation des services fournis par les écosystèmes) par M. P. Sukhdev, de l'initiative « *The Economics of Ecosystems and Biodiversity* » de l'UNEP, a attiré 482 membres du personnel.



Santé et sécurité

Les nouveaux locaux du service médical, dotés des équipements les plus modernes, ont été inaugurés à la fin de 2010 et un nouveau médecin du travail a été recruté afin de renforcer le service et mettre en place des politiques pour remédier à l'absentéisme et prévenir le stress. Depuis le début de l'année 2011, les membres du personnel de la BEI bénéficient de l'assistance de conseillers spécialisés dans les questions liées au travail.

De nouvelles places en crèche ont été mises à disposition en 2010, permettant de couvrir la demande pour cette année. À la fin de 2010, la capacité d'accueil totale s'élevait à 280 places, dont 180 dans des crèches privées. Un nouvel appel d'offres a été lancé pour l'augmenter encore (une centaine de places supplémentaires devraient être ainsi créées).

En 2010, le taux d'absentéisme s'est établi à 0,32 %, et le taux d'arrêt maladie à 3,5 %.



Gérer l'empreinte environnementale

Système de gestion environnementale

Afin de gérer les incidences écologiques de ses opérations internes, la Banque mettra en œuvre un système de gestion environnementale (SGE), certifié suivant la norme internationale ISO 14001.

Grâce au SGE, la Banque pourra évaluer ses forces et ses faiblesses opérationnelles, identifier et gérer les principales incidences de ses opérations sur l'environnement, réduire ses coûts d'exploitation grâce à des gains d'ef-



ficacité, assurer le respect de la législation environnementale en vigueur et disposer de repères qui la guideront dans l'amélioration continue de ses performances environnementales.

Mesure de l'empreinte interne

Indicateurs environnementaux sur la période 2008-2010

	Tonnes de CO ₂ 2010	Tonnes de CO ₂ par membre du personnel, 2010	Tonnes de CO ₂ par membre du personnel, 2009	Tonnes de CO ₂ par membre du personnel, 2008
Émissions dues à la consommation d'énergie	831	0,42	0,50	0,68
Émissions dues aux déplacements	18 025	8,67	8,13	10,3
Déchets éliminés	-4,2	-0,002	0,0001	-0,0007
Consommation de papier de bureau	146	0,1	0,06	0,13
TOTAL	18 997	9,1	8,7	11,11

	m ³ 2010	m ³ par membre du personnel, 2010	m ³ par membre du personnel, 2009	m ³ par membre du personnel, 2008
Consommation totale d'eau	61 478	29,57	40,89	37,34

	kWh 2010	kWh par membre du personnel, 2010	kWh par membre du personnel, 2009	kWh par membre du personnel, 2008
Consommation totale d'électricité (y compris certificats verts) <input checked="" type="checkbox"/>	18 174 398	8 742,9	9 878,6	10 679,5

Réduire l'empreinte interne

Depuis 2007, la BEI met en œuvre un certain nombre de mesures visant à réduire les émissions de CO₂ qui résultent de ses activités internes :

- amélioration des installations à la disposition des membres du personnel qui viennent au travail à vélo ;
- signature d'un accord de partenariat portant sur une plateforme de covoiturage ;
- signature avec la compagnie de bus de Luxembourg d'un partenariat aux termes duquel chaque salarié de la BEI peut bénéficier de la gratuité des trajets sur le réseau ;
- sensibilisation du personnel au tri des déchets, ce qui a valu à la Banque d'obtenir chaque année la certification des autorités luxembourgeoises pour ses excellents résultats dans ce domaine ;
- prise en considération plus grande des critères écologiques lors de la réservation de billets d'avion pour les déplacements du personnel ;
- programmation des imprimantes et des photocopieurs pour l'impression recto-verso par défaut et suppression progressive des imprimantes individuelles ;

- utilisation de papier 100 % recyclé ;
- installation de détecteurs de mouvement sur le système d'éclairage dans certaines zones des bâtiments ;
- recours accru à la visioconférence pour réduire le nombre des déplacements hors du siège ;
- installation de mitigeurs temporisés pour réduire la consommation d'eau ;
- utilisation d'au moins 90 % de produits de nettoyage et d'entretien « bio » ;
- *contrat de restauration : introduction d'un certain nombre de mesures en faveur de l'environnement comme l'utilisation de café issu du commerce équitable dans tous les points de restauration, la certification des produits de la mer par le MSC (Marine Stewardship Council) et la revalorisation des déchets bio-organiques au moyen de la biométhanisation.*

Chaque année, plusieurs campagnes de sensibilisation du personnel sont organisées afin que les efforts de réduction de l'empreinte interne ne se relâchent pas.



Interaction avec la société

La BEI considère que l'interaction avec la société dans son ensemble fait partie de ses responsabilités. C'est pourquoi elle acquiert régulièrement des œuvres de jeunes artistes européens, entretient des relations avec des universités européennes au travers de l'action conjointe BEI-universités en faveur de la recherche et fait de petites donations à des associations caritatives locales pour financer des projets spécifiques.

Enfin, à la suite d'une grave catastrophe, la BEI peut décider d'octroyer des aides non remboursables ponctuelles pour des projets spécifiques d'aide à la reconstruction dans le pays concerné.

Dons en faveur d'Haïti

Suite au séisme de janvier 2010 en Haïti, la BEI a décidé, pour soutenir la reconstruction, d'octroyer une aide non remboursable de 600 000 EUR à l'appui d'un projet. L'accord portant sur l'octroi de cette aide non remboursable a été signé en décembre et contribuera au financement de la construction par Médecins sans Frontières d'un hôpital chirurgical modulaire constitué de conteneurs dans la commune de Tabarre, dans l'agglomération de Port-au-Prince.

Le concours de la BEI sera complété par les 24 542 EUR de dons collectés auprès de son personnel, qui serviront à l'achat de deux composants spécifiques du projet, à savoir un ventilateur d'anesthésie et une table d'opération. Le projet, dont la mise en œuvre a d'ores et déjà commencé, devrait être achevé au second semestre de 2011.





Rapport d'assurance limitée des auditeurs externes

KPMG Audit S.à.r.l.
9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 103.590
Capital 25,000 EUR

Nous avons été mandatés par la direction de la BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (la « Banque ») pour fournir une assurance limitée sur les informations suivantes contenues dans le Rapport sur la responsabilité d'entreprise 2010 (le « rapport ») établi au 31 décembre 2010 par la BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT : les indicateurs accompagnés du symbole  bleu et les déclarations en italique accompagnées du symbole  vert figurant dans le rapport, qui ont été élaborés conformément aux procédures internes d'information applicables en 2010 à la Banque, dont l'on trouvera le détail à la page 33 du rapport.

Responsabilité de la direction de la BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT en ce qui concerne le rapport

La direction de la BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT est responsable de l'élaboration et de la présentation du rapport, ainsi que des déclarations et affirmations y figurant, conformément aux critères internes d'information applicables en 2010 à la Banque, exposés en détail à la page 46 du rapport. La direction est également responsable de la détermination des objectifs de la BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT en matière de développement durable et de communications, y compris des questions intéressant les parties prenantes et d'autres aspects pertinents des activités de la Banque. Enfin, la direction de la BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT est responsable de la mise en œuvre et du maintien en bon état de fonctionnement des systèmes de gestion des performances et de contrôle interne qui contiennent les données relatives aux résultats ayant servi à établir le présent rapport.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est de réaliser une mission d'assurance limitée et de formuler des conclusions sur la base des travaux que nous effectuons. Nous avons mené notre mission en conformité avec la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) relative aux missions d'assurance autres que les missions d'audit ou d'examen limité d'informations financières historiques, telle qu'adoptée pour le Luxembourg par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF). Cette norme requiert que la mission soit planifiée et exécutée dans le respect des règles d'éthique en vigueur et notamment de l'exigence d'indépendance, en vue d'obtenir l'assurance limitée que les indicateurs marqués du symbole  bleu et les déclarations en italique marquées du symbole  vert dans le rapport ne comportent aucune anomalie significative.

Une mission d'assurance limitée dans le cadre d'un rapport sur la durabilité consiste à procéder à des enquêtes, principalement auprès des personnes chargées de préparer les informations présentées dans le rapport, et à mettre en œuvre les procédures analytiques et les autres moyens de collecte d'informations voulus. Ont notamment été mis en œuvre :

- des enquêtes auprès de la direction pour bien appréhender comment la Banque détermine les enjeux importants pour ses parties prenantes ;
- des entretiens avec le personnel concerné dans l'ensemble de la Banque et au niveau du service chargé de fournir les informations destinées au rapport ;
- une analyse des médias et une recherche sur le Web pour rassembler les informations concernant la Banque publiées pendant la période couverte ;



- le rapprochement des informations présentées dans le rapport et des informations correspondantes contenues dans les sources pertinentes ;
- des enquêtes concernant la conception et la mise en œuvre des systèmes et méthodes de collecte et de traitement des informations incluses dans le rapport, notamment le regroupement des données aboutissant aux informations telles que présentées dans le rapport ;
- l'examen des informations figurant dans le rapport dans le but de déterminer leur degré de conformité avec notre connaissance générale et notre expérience des performances de la Banque en matière de durabilité ;
- la vérification, le cas échéant, de la bonne transcription à partir des états financiers 2010 audités de la Banque, des données financières marquées du symbole bleu et des déclarations en italique marquées du symbole vert qui figurent dans le rapport.

Le champ des procédures de collecte d'informations mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée est moins large que dans le cas d'une mission d'assurance raisonnable, de sorte que l'on fournit ici un niveau d'assurance inférieur.

Conclusion

Sur la base des procédures mises en œuvre, telles que décrites ci-dessus, il n'est parvenu à notre connaissance aucun élément de nature à nous amener à considérer que les indicateurs marqués du symbole bleu et les déclarations en italique marquées du symbole vert qui figurent dans le rapport n'ont pas été élaborés, s'agissant de tous les éléments d'importance significative, en conformité avec les procédures internes d'information applicables en 2010 à la Banque, exposées en détail à la page 46 du rapport.

Luxembourg, le 23 mars 2011

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

E. Dollé

Les auditeurs externes ont établi leur rapport d'assurance limitée sur la base de la version anglaise du Rapport sur la responsabilité d'entreprise 2010. En cas de divergence entre la version anglaise et une autre version linguistique, la version anglaise doit être considérée comme faisant foi. Les autres versions linguistiques du rapport sont des traductions officielles de la Banque.

INDEX DU CONTENU GRI : indicateurs utilisés par la BEI

Informations sur la stratégie de gestion

La Banque établit des rapports sur ses résultats économiques selon des méthodes et des normes comptables reconnues à l'échelle internationale. Elle applique en outre les pratiques de bonne gouvernance dans sa contribution aux objectifs européens. Le présent rapport se fonde également sur la troisième version des lignes directrices (G3) de la Global Reporting Initiative (GRI) et applique les critères correspondants, qualifiés également par la Banque de procédures internes d'information : pertinence, implication des parties prenantes, contexte de durabilité, exhaustivité, équilibre, comparabilité, exactitude, périodicité et célérité, clarté et fiabilité. La GRI a vérifié que les conditions du niveau d'application B+ ont été remplies.

La BEI dispose d'un service de gestion de l'environnement de travail qui est chargé de mesurer le volume de ressources consommées par les membres du personnel de la Banque et de faire en sorte qu'il diminue. Son rapport contient des informations détaillées sur l'empreinte directe de la Banque et son système interne de gestion environnementale. Le groupe de travail de la Banque sur la gestion interne de l'environnement est chargé de rechercher des solutions capables de réduire l'utilisation par la Banque de ressources précieuses.

Le Manuel des bonnes pratiques environnementales et sociales de la BEI décrit les procédures et les pratiques internes de la Banque, notamment dans le travail de sa direction des projets (PJ). Il vise à assurer la conformité de toutes les activités de financement de la Banque avec la politique environnementale de la BEI, elle-même alignée sur la législation européenne en matière d'environnement. En dehors de l'UE à 27 et des pays candidats et candidats potentiels, les normes de la Banque en matière de protection de l'environnement sont également fonction de la situation locale.

La BEI soutient le développement durable au travers de ses activités de prêt, en finançant des projets qui sont bénéfiques à l'environnement, en protégeant l'environnement

et en s'efforçant d'améliorer les effets écologiques et sociaux de tous les projets qu'elle finance, lorsque la situation le permet.

Le département des ressources humaines veille à ce que les membres du personnel connaissent les conditions d'emploi qui leur sont applicables ainsi que leurs droits et leurs obligations au titre de la politique d'emploi de la Banque. En 2010, le département RH a élaboré une nouvelle stratégie.

La Banque a mis en place une politique de dignité de la personne au travail pour prévenir tout cas d'intimidation et de harcèlement sur le lieu de travail, ainsi qu'une stratégie pour la diversité visant à lutter contre la discrimination sur le lieu de travail.

S'agissant de ses activités de financement de projets, la BEI s'efforce de vérifier l'existence de dispositifs de protection en matière sociale, de manière à éviter les cas de non-respect des droits de l'Homme. Les projets soutenus au sein de l'UE doivent, en tout état de cause, être conformes aux textes législatifs, aux politiques, aux principes, aux normes et aux pratiques de l'UE. À l'extérieur de l'UE, tous les projets sont évalués à l'aune des critères sociaux de la Banque, qui sont définis dans une série de lignes directrices relatives aux aspects suivants : mouvements de population (y compris les déplacements non volontaires), normes fondamentales du travail définies par l'Organisation internationale du travail (OIT), traitement des minorités vulnérables (y compris la protection des ethnies indigènes et la promotion de l'égalité des sexes), santé et sécurité sur le lieu de travail et à l'échelle de la collectivité, et consultation et participation du public.

Le Bureau de conformité (OCCO) identifie les risques ex ante liés au non-respect des lois, règles, règlements et politiques applicables à la BEI et s'efforce d'y remédier. Le Bureau est chargé de contrôler les contreparties et les opérations de la Banque afin d'en vérifier l'intégrité et la conformité par rapport aux règles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.



Réf. GRI	Indicateur GRI	Source	Emplacement
1. Stratégie et analyse			
1.1	Déclaration du président	Responsabilité d'entreprise 2010	4
1.2	Principaux impacts, risques et possibilités offertes	PAB 2011-2013	http://www.eib.org/attachments/strategies/cop_2010_en.pdf
Profil			
2. Profil de l'organisation			
2.1	Nom de l'organisation	Responsabilité d'entreprise 2010	Première de couverture, quatrième de couverture
2.2	Marques, produits et services principaux	Site Web	http://www.eib.org/products/index.htm
2.3	Organigramme	Site Web	http://www.eib.org/about/group/index.htm http://www.eib.org/about/structure/index.htm
2.4	Emplacement du siège de l'organisation	Responsabilité d'entreprise 2010	Quatrième de couverture
2.5	Pays dans lesquels l'organisation exerce ses activités	Site Web Rapport annuel 2010 – Volume III, rapport statistique	http://www.eib.org/projects/regions/index.htm 3, 5
2.6	Structure du capital et forme juridique	Site Web	http://www.eib.org/about/index.htm http://www.eib.org/about/group/index.htm
2.7	Marchés desservis par l'organisation	Rapport annuel 2010 – Volume III, rapport statistique	5
2.8	Nature et taille de l'organisation	Rapport annuel 2010 – Volume I, rapport d'activité	3, 35
2.9	Changements notables intervenus pendant la période couverte	Responsabilité d'entreprise 2010	9
3. Paramètres du rapport			
Profil du rapport			
3.1	Période couverte par les informations fournies	Responsabilité d'entreprise 2010	Première de couverture
3.2	Date du dernier rapport publié	Responsabilité d'entreprise 2010	9
3.3	Périodicité des rapports (annuels, bisannuels, etc.)	Responsabilité d'entreprise 2010	9
3.4	Personne à contacter pour les questions relatives au contenu du rapport	Responsabilité d'entreprise 2010	Quatrième de couverture
Champ d'étude et périmètre du rapport			
3.5	Procédure de définition du contenu du rapport	Responsabilité d'entreprise 2010	46
3.6	Périmètre du rapport (pays, divisions, etc.)	Responsabilité d'entreprise 2010	7
3.7	Limites du champ d'étude ou du périmètre du rapport	Responsabilité d'entreprise 2010	9
3.8	Déclaration des activités d'autres entités	Site Web	http://www.eib.org/about/group/index.htm
3.9	Techniques de mesure des données	Responsabilité d'entreprise 2010	46
3.10	Explication d'informations communiquées dans des rapports antérieurs	Responsabilité d'entreprise 2010	46
3.11	Modifications importantes par rapport aux rapports précédents	Responsabilité d'entreprise 2010	46
Index du contenu GRI			
3.12	Emplacement de l'index du contenu GRI	Responsabilité d'entreprise 2010	47
Assurance			
3.13	Vérification complète du rapport par un prestataire indépendant	Responsabilité d'entreprise 2010	44
4. Gouvernance, obligations et engagements			
Gouvernance			
4.1	Structure de gouvernance	Site Web	http://www.eib.org/about/structure/governance/index.htm
4.2	Indépendance du président	Site Web	http://www.eib.org/about/structure/governance/board_of_directors/index.htm http://www.eib.org/attachments/general/statute/eib_statute_2009_fr.pdf
4.3	Indépendance des administrateurs	Site Web	http://www.eib.org/about/structure/governance/board_of_directors/index.htm
4.4	Représentation des actionnaires et des employés	Responsabilité d'entreprise 2005	95-97 http://www.eib.org/attachments/general/statute/eib_statute_2009_fr.pdf
4.5	Rémunération des cadres	Site Web	http://www.eib.org/about/structure/governance/board_of_directors/index.htm http://www.eib.org/about/structure/governance/management_committee/index.htm http://www.eib.org/about/structure/governance/nominations-and-remunerations.htm http://www.eib.org/about/news/remuneration-and-terms-of-employment-of-eib-staff.htm
4.6	Conflits d'intérêts	Code de conduite pour les membres du Conseil d'administration	http://www.eib.org/attachments/thematic/conductCA_fr.pdf
4.7	Procédures de détermination des qualifications et de l'expertise	Site Web Statuts de la BEI	http://www.eib.org/about/structure/governance/board_of_directors/index.htm http://www.eib.org/attachments/general/statute/eib_statute_2009_fr.pdf
4.8	Définition des missions et codes de conduite	Site Web Responsabilité d'entreprise 2010	http://www.eib.org/about/mission/index.htm?lang=fr http://www.eib.org/about/cr/governance/codes-of-conduct.htm?lang=en 7, 25

Réf. GRI	Indicateur GRI	Source	Emplacement
4.9	Procédures de gouvernance relatives à la responsabilité d'entreprise	Site Web Responsabilité d'entreprise 2010	http://www.eib.org/projects/topics/environment/organisation/index.htm 9, 46
Engagement dans des initiatives externes			
4.11	Principe de l'approche de précaution	Déclaration 2009 des principes et normes adoptés par la BEI en matière sociale et environnementale	http://www.eib.org/attachments/strategies/eib_statement_esps_fr.pdf
4.12	Chartes et principes d'origine extérieure	Site Web Responsabilité d'entreprise 2010	http://www.eib.org/infocentre/epe/index.htm http://www.eib.org/attachments/strategies/sourcebook-on-eu-environmental-law.pdf http://www.eib.org/attachments/strategies/eib_statement_esps_fr.pdf 22
4.13	Adhésions à des organisations	Responsabilité d'entreprise 2010	36
Implication des parties prenantes			
4.14	Liste des groupes de parties prenantes	Responsabilité d'entreprise 2006	37
4.15	Identification des parties prenantes	Responsabilité d'entreprise 2006	37
4.16	Démarches pour l'implication des parties prenantes		http://www.eib.org/about/partners/cso/index.htm
4.17	Questions et problèmes soulevés par les parties prenantes		http://www.eib.org/about/news/public-consultation-on-eibs-eib-statement-of-environmental-and-social-principles-and-standards.htm?lang=en
Indicateurs de performance économique			
	Informations sur la stratégie de gestion	PAB 2011-2013	http://www.eib.org/attachments/strategies/cop_2010_en.pdf
Résultats économiques			
EC1	Valeur économique directe, produite et distribuée	Rapport annuel 2010 – Volume II, rapport financier	2, 6-7, 16-17
EC2	Implications liées aux changements climatiques	Responsabilité d'entreprise 2010	11
EC3	Couverture par l'organisation de ses obligations au titre des régimes à prestations définies	Site Web	http://www.eib.org/attachments/general/eib_pension_scheme_regulations_2009_en.pdf
Impacts économiques indirects			
EC8	Impact des investissements en infrastructures	Rapport annuel 2010 – Volume III, rapport statistique	50
EC9	Impacts économiques indirects	Rapport annuel 2010 – Volume III, rapport statistique	66
Indicateurs de performance environnementale			
	Informations sur la stratégie de gestion	Responsabilité d'entreprise 2010	46
Matériaux			
EN1	Poids ou volume des matériaux utilisés	Responsabilité d'entreprise 2010	42
EN2	Matériaux recyclés utilisés	Responsabilité d'entreprise 2010	42
Énergie			
EN3	Consommation indirecte d'énergie, ventilée par source d'énergie primaire	Responsabilité d'entreprise 2010	42
EN6	Initiatives pour utiliser des énergies renouvelables	Responsabilité d'entreprise 2010	42
EN7	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte	Responsabilité d'entreprise 2010	42
Eau			
EN8	Prélèvement total d'eau, par source	Responsabilité d'entreprise 2010	42
Biodiversité			
EN11	Terrains possédés à l'intérieur ou à proximité d'habitats riches en biodiversité	Responsabilité d'entreprise 2006	98
EN12	Impacts de l'organisation sur la biodiversité	Responsabilité d'entreprise 2006	98
Émissions, effluents et déchets			
EN16	Émissions de gaz à effet de serre par poids	Responsabilité d'entreprise 2010	42
EN17	Autres émissions indirectes importantes de gaz à effet de serre	Responsabilité d'entreprise 2010	42
EN18	Initiatives ayant pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre	Responsabilité d'entreprise 2010	42
EN19	Émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par poids	Responsabilité d'entreprise 2010	42
EN22	Poids total de déchets par type et par méthodes d'élimination	Responsabilité d'entreprise 2010	42
Produits et services			
EN26	Initiatives visant la réduction des incidences environnementales	Responsabilité d'entreprise 2010	42
Conformité			
EN28	Amendes infligées pour non-respect de la réglementation environnementale	Responsabilité d'entreprise 2010	42
Transport			
EN29	Incidences environnementales résultant du transport des produits	Responsabilité d'entreprise 2010	42
Général			
EN30	Dépenses et investissements totaux consacrés à la protection de l'environnement	Responsabilité d'entreprise 2010	20



Réf. GRI	Indicateur GRI	Source	Emplacement
Performance environnementale – indicateurs spécifiques au secteur bancaire			
	Informations sur la stratégie de gestion	Déclaration 2009 des principes et normes adoptés par la BEI en matière sociale et environnementale	http://www.eib.org/attachments/strategies/eib_statement_esps_fr.pdf
FS1	Politiques environnementales et sociales	Déclaration 2009 des principes et normes adoptés par la BEI en matière sociale et environnementale	http://www.eib.org/attachments/strategies/eib_statement_esps_fr.pdf
FS2	Procédures d'évaluation environnementale et sociale	Site Web Manuel des bonnes pratiques environnementales et sociales	http://www.eib.org/attachments/access_to_information.pdf http://www.eib.org/attachments/environmental_and_social_practices_handbook.pdf
FS3	Procédures de suivi environnemental et social	Manuel des bonnes pratiques environnementales et sociales	http://www.eib.org/attachments/environmental_and_social_practices_handbook.pdf
FS4	Formation du personnel aux questions environnementales et sociales	Manuel des bonnes pratiques environnementales et sociales	http://www.eib.org/attachments/environmental_and_social_practices_handbook.pdf
FS6	Répartition en pourcentage du portefeuille d'activités	Responsabilité d'entreprise 2010 Rapport annuel 2010 – Volume III, rapport statistique	40 48, 49
FS8	Produits apportant des avantages environnementaux particuliers	Responsabilité d'entreprise 2010	19, 20
FS9	Audits environnementaux et sociaux réalisés	Responsabilité d'entreprise 2010	9
F11	Évaluation environnementale et sociale dans la gestion d'actifs	Responsabilité d'entreprise 2010	17, 18
Pratiques en matière d'emploi et de travail décent			
	Informations sur la stratégie de gestion	Responsabilité d'entreprise 2010	33
Emploi			
LA1	Répartition des effectifs	Responsabilité d'entreprise 2010	27, 28
LA2	Taux de renouvellement du personnel	Responsabilité d'entreprise 2010	28
LA3	Prestations fournies aux employés à temps plein	Règlement du personnel de la BEI	http://www.eib.org/attachments/general/eib_staff_regulations_2009_fr.pdf
Relations employés-direction			
LA4	Effectif couvert par des accords de négociation collective	Règlement du personnel de la BEI	http://www.eib.org/attachments/general/eib_staff_regulations_2009_fr.pdf
LA5	Période(s) de préavis minimale(s) pour la consultation et la négociation avec les employés et(ou) leurs représentants en cas de changements opérationnels	Règlement du personnel de la BEI	http://www.eib.org/attachments/general/eib_staff_regulations_2009_fr.pdf
Santé et sécurité au travail			
LA6	Effectifs représentés dans des comités chargés de la santé et de la sécurité	Responsabilité d'entreprise 2006	105
LA7	Incidents de santé et de sécurité au travail	Responsabilité d'entreprise 2010	28
LA8	Formation concernant les maladies graves	Responsabilité d'entreprise 2010	28
LA9	Questions de santé et de sécurité traitées dans les accords avec les syndicats	Responsabilité d'entreprise 2006	104, 105
Formation et enseignement			
LA10	Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé	Responsabilité d'entreprise 2010	28
LA11	Programmes de gestion des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie	Responsabilité d'entreprise 2010	28
LA12	Évaluation des résultats	Règlement du personnel de la BEI	http://www.eib.org/attachments/general/eib_staff_regulations_2009_fr.pdf
Diversité et égalité des chances			
LA13	Diversité du personnel	Site Web Responsabilité d'entreprise 2010	http://www.eib.org/about/structure/governance/index.htm 27, 28
LA14	Rapport entre la rémunération moyenne des hommes et des femmes	Règlement du personnel de la BEI	http://www.eib.org/attachments/general/salary_scale_2010_fr.pdf
Droits de l'Homme			
	Informations sur la stratégie de gestion	Responsabilité d'entreprise 2010	33
Pratiques d'investissement et de passation des marchés			
HR2	Examen des fournisseurs en matière de droits de l'Homme	Site Web	http://www.eib.org/attachments/documents/eib_green_procurement_guidelines_and_objectives_2009_fr.pdf
HR3	Formation du personnel aux questions liées aux droits de l'Homme	Responsabilité d'entreprise 2010	28
Résultats en matière sociale			
	Informations sur la stratégie de gestion		

Réf. GRI	Indicateur GRI	Source	Emplacement
Collectivité			
SO1	Incidences des activités sur la collectivité	Déclaration 2009 des principes et normes adoptés par la BEI en matière sociale et environnementale Manuel des bonnes pratiques environnementales et sociales	http://www.eib.org/attachments/strategies/eib_statement_esps_fr.pdf http://www.eib.org/attachments/environmental_and_social_practices_handbook.pdf
Corruption			
SO4	Mesures prises en réaction à des cas de corruption	Responsabilité d'entreprise 2010	26, 27
Responsabilités en matière de produits			
	Informations sur la stratégie de gestion	Responsabilité d'entreprise 2010	33
PR9	Amendes infligées pour non-respect de la réglementation liée aux produits et aux services	Responsabilité d'entreprise 2010	25
Gestion de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) – indicateurs spécifiques au secteur des services financiers			
	Informations sur la stratégie de gestion	Déclaration sur la responsabilité sociale des entreprises	http://www.eib.org/attachments/strategies/statement_csr_fr.pdf
Système de gestion			
CSR 1	Politique en matière de RSE	Déclaration sur la responsabilité sociale des entreprises	http://www.eib.org/attachments/strategies/statement_csr_fr.pdf
CSR 2	Organisation de la RSE	Site Web	http://www.eib.org/about/cr/index.htm
CSR 3	Audits de la RSE	Responsabilité d'entreprise 2010	6
Questions sensibles			
CSR 4	Gestion des questions sensibles	Responsabilité d'entreprise 2010	22, 23, 26
Participation			
CSR 6	Dialogue avec les parties prenantes	Responsabilité d'entreprise 2010	22
Résultats internes en matière sociale			
	Informations sur la stratégie de gestion	Déclaration sur la responsabilité sociale des entreprises	http://www.eib.org/attachments/strategies/statement_csr_fr.pdf
Politique			
INT 1	Politique interne en matière de RSE	Site Web	http://www.eib.org/about/cr/index.htm
Rémunération			
INT 4	Rémunération des cadres supérieurs	Site Web	http://www.eib.org/about/news/remuneration-and-terms-of-employment-of-eib-staff.htm
INT 5	Primes d'encouragement liées à de bons résultats durables	Site Web	http://www.eib.org/about/news/remuneration-and-terms-of-employment-of-eib-staff.htm
Égalité des chances			
INT 6	Ratio de salaires hommes/femmes	Règlement du personnel de la BEI	http://www.eib.org/attachments/general/salary_scale_2010_fr.pdf
Résultats sociétaux			
	Informations sur la stratégie de gestion	Responsabilité d'entreprise 2010	33
Contributions			
SOC 1	Contributions caritatives	Responsabilité d'entreprise 2010	30
Création de valeur économique			
SOC 2	Valeur ajoutée économique	Site Web	http://www.eib.org/about/cr/responsible/value-added/index.htm?lang=en



GLOSSAIRE

AT	assistance technique
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BMD	Banque multilatérale de développement
CAB	Climate Awareness Bond (obligation climatiquement responsable)
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDP	Cassa depositi e prestiti
CDTI	Centro para el Desarrollo Tecnológico Industrial
CE	Commission européenne
CO ₂ e	équivalent-dioxyde de carbone
CSC	captage et stockage du CO ₂
ECOFIN	Conseil « Affaires économiques et financières »
EE	efficacité énergétique
EFP	European Financing Partners
EIE	évaluation des incidences sur l'environnement
ELENA	European Local Energy Assistance Facility (Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux)
EPTATF	Eastern Partnership Technical Assistance Trust Fund (Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental)
ER	énergie renouvelable
EUR	euro
EV	Division Évaluation des opérations de la BEI
FEI	Fonds européen d'investissement
GEEREF	Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund (Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables)
GES	gaz à effet de serre
GRI	Global Reporting Initiative
ICMM	International Council on Mining and Metals (Conseil international des mines et métaux)
IEMP	Instrument européen de microfinancement Progress en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale
IFC	International Finance Corporation (Société financière internationale)
IFI	institution financière internationale
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
JEREMIE	Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises (Mise en commun de ressources européennes en faveur des microentreprises et des PME)
JNC	juridiction non conforme
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
kWh	kilowatt-heure
MCR	Mandat capital-risque
METP	Mécanisme européen pour des transports propres
MFEF	Mécanisme de financement pour la promotion de l'efficacité énergétique
MFPR	Mécanisme de financement avec partage des risques
MSC	Marine Stewardship Council
MW	mégawatt
OCCE	Office of the Chief Compliance Officer (Bureau de conformité du Groupe BEI)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OLAF	Office européen de lutte anti-fraude
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OSC	organisation de la société civile
PAR	plan d'action de relogement
PIC	Programme pour l'innovation et la compétitivité
PME	petites et moyennes entreprises
PMF	Progress Microfinance Fund
RDI	recherche-développement et innovation
REGMIFA	Regional Micro, Small and Medium Enterprises Investment Fund for Sub-Saharan Africa (Fonds régional d'investissement pour les très petites, petites et moyennes entreprises d'Afrique subsaharienne)
RH	Département des ressources humaines de la BEI
RNE	Réserve Nouveaux entrants
RSPB	Royal Society for the Protection of Birds (Société royale pour la protection des Oiseaux)
SGE	système de gestion de l'environnement
TIC	technologies de l'information et de la communication
TT	transfert de technologies
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
USD	dollar des États-Unis d'Amérique



Banque européenne d'investissement

www.bei.org - info@bei.org

100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg

(+352) 43 79 1
(+352) 43 77 04



Sources mixtes
Groupe de produits issu de forêts
bien gérées, de sources contrôlées
et de bois ou fibres recyclés
Cert no. BV-COC-856319
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

Les articles et informations contenus dans ce rapport peuvent être reproduits librement ; la BEI apprécierait toutefois une citation de la source et un envoi des coupures de presse.

© Photographies et illustrations : photothèque de la BEI, Andasol, C-Power N.V., Abengoa Solar, département du Nord, Avantium
Mise en page : EIB GraphicTeam.

Imprimé par l'imprimerie Jouve sur papier MagnoSatin, avec des encres à base d'huiles végétales. Le papier utilisé, certifié conformément aux règles du Forest Stewardship Council (FSC), est composé à 100 % de fibres vierges (dont au moins 50 % issues de bois provenant de forêts bien gérées).

Rapport annuel 2010 • Volume IV



Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement

